



# Rapport d'activité 2023

# SOMMAIRE

Introduction.....	4
Les chiffres de L'ARP en 2023.....	5
<b>1. Les actions et réflexions politiques.....</b>	<b>6</b>
Introduction : 2023, une année charnière.....	7
Vers la stabilisation du nouveau cadre législatif et réglementaire.....	8
Négociation avec les diffuseurs et chronologie des médias.....	9
- Discussions autour de la chronologie des médias.....	10
- Discussions autour d'un accord avec France Télévisions.....	10
- Point sur les accords avec les plateformes SVOD.....	11
Promouvoir la diversité de la création.....	12
Souveraineté culturelle et européenne.....	13
- Actifs culturels stratégiques.....	14
- La conditionnalité d'accès aux aides à la production.....	15
- Règlement géoblocage.....	15
- Règlement européen sur la liberté des médias.....	16
Protéger les auteurs, le droit d'auteur à la française et favoriser la place de l'auteur au cœur du secteur.....	17
- La liberté de création des auteurs.....	17
- Un nouvel enjeu : l'encadrement de l'IA.....	18
- Les relations avec les organisations professionnelles américaines.....	19
- Concertation sur la rémunération minimale des auteurs.....	19
Pour un audiovisuel public fort.....	20
<b>2. Les actions culturelles autour de l'avenir du secteur.....</b>	<b>21</b>
<b>Les Rencontres Cinématographiques.....</b>	<b>22</b>
- Présentation.....	22
- Débats.....	23
- Avant-premières, projections.....	27
- Courts-métrages.....	29
- Sensibiliser les futurs professionnels.....	30
. Ouverture des Rencontres.....	30
. Soutien au dispositif La Première des Marches.....	31
- L'ARP en région Hauts de France.....	32
. Festival Jeunes Etoiles.....	32
. Festival 2 Valenciennes.....	32
. Festival CinéMondes à Berck sur mer.....	33
. Arras Film Festival.....	33
. CinéComédie à Lille.....	33
. Partenariat avec des écoles.....	34
<b>A la rencontre des étudiants et jeunes professionnels.....</b>	<b>35</b>
- Masterclass à l'Ecole 24.....	35
- Masterclass au Cours Florent.....	37
- Masterclass à l'école Nouvelles Ecritures.....	38
- La Maison du Film.....	39
- La Cité européenne des scénaristes.....	39
- Un artiste à l'école.....	39

<b>3. Promotion de la création.....</b>	<b>41</b>
La Journée de la création.....	42
Les Prix du scénario.....	45
Le Prix Lux.....	46
Cinéma ! Les podcasts de L'ARP.....	47
Avant-premières et séances spéciales.....	48
L'Arpthèque.....	48
FILMO.....	48
<b>4. Développement des actions en faveur de l'égalité des chances.....</b>	<b>49</b>
Masteclass Femmes de cinéma.....	50
Festival Pluriel.les.....	51
Festival CinéBlanlieue.....	51
Culture et diversité.....	52
Culture du cœur.....	52
Cinéma pour tous.....	52
Les Etoiles font leur cinéma.....	53
Les Ecrans de la Paix.....	54
<b>5. Activité de gestion de droits.....</b>	<b>55</b>
Rémunération pour copie privée.....	56
Rémunération câble.....	59
<b>Ils sont L'ARP.....</b>	<b>61</b>
<b>Les équipes en 2023.....</b>	<b>62</b>

# Introduction

Depuis sa création en 1987 à l'initiative de Claude Berri et d'une trentaine d'auteurs-réalisateurs-producteurs, L'ARP a pour principales missions : la **défense de la diversité des films**, de l'**indépendance de l'auteur-réalisateur-producteur** et de la **transparence économique** de la production cinématographique.

**Sous la Présidence d'Honneur de Claude Lelouch et la co-Présidence de Jeanne Herry et Olivier Nakache**, son action est pilotée par le Conseil d'Administration, et animée par une équipe de cinq permanents, à laquelle s'ajoute l'équipe du Cinéma des Cinéastes. L'ARP est un « OGC », Organisme de Gestion Collective. Elle perçoit et répartit la Copie privée de ses membres : Copie Privée France et Etranger, droits de retransmission simultanée et intégrale par câble. En 2023, L'ARP fête ses 36 ans et réunit près de **200 membres** désireux de contribuer, chacun à sa mesure, en faveur de l'intérêt général. **Ce sont ces missions d'intérêt général qui guident L'ARP dans ses actions politiques et culturelles.**

## L'ARP EST UN ORGANE DE RÉFLEXION ET D'ACTION POLITIQUE.

Elle agit au service de l'indépendance des cinéastes, de la diversité de la création, d'une meilleure exposition des œuvres sur tous les supports, d'une économie de la culture transparente, juste et régulée. L'ARP intervient en ce sens dans les discussions professionnelles qui animent le secteur, lors des négociations avec les groupes audiovisuels, ou auprès des instances publiques françaises et européennes.

En 2023, L'ARP s'est naturellement mobilisée dans tous les combats politiques qui animaient la profession.

## L'ARP EST AU CŒUR DE NOMBREUSES ACTIONS (DE POLITIQUE) CULTURELLE(S).

Celles-ci sont financées par les 25% d'action culturelle générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD. L'ARP s'investit sur de nombreux événements dont le point commun a été de mettre en avant tous les cinémas, que ce soit au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, ciné-club, séances spéciales, Journée de la Création...), lors des Rencontres Cinématographiques de L'ARP comme sur des événements extérieurs (festivals, masterclass, travail auprès des scolaires...).

## LES ACTIVITÉS DE L'ARP S'ARTICULENT AUTOUR DE :

1. ACTIONS ET RÉFLEXIONS POLITIQUES
2. ACTIONS CULTURELLES AUTOUR DE L'AVENIR DU SECTEUR
3. PROMOTION DE LA CRÉATION
4. DEVELOPPEMENT DES ACTONS EN FAVEUR DE L'EGALITÉ DES CHANCES
5. ACTIIVITÉ DE GESTION DES DROITS

# Les chiffres de L'ARP en 2023

**36** ans

**200** membres

**47** manifestations organisées pour la promotion de la diversité cinématographique

**19** films présentés en séances spéciales

**16** masterclass - rencontres - échanges

**4** débats professionnels

**4** tables rondes

**2** podcasts

**7** soutiens à des festivals/événements

# 1

## Actions et réflexions politiques

L'ARP a poursuivi, en 2023, son action en **faveur de la création cinématographique dans toute sa diversité**, en France et à l'échelle européenne et internationale.

Les Cinéastes de L'ARP se sont ainsi mobilisés tout au long de l'année 2023, **afin de protéger les principes fondamentaux de notre modèle vertueux de diversité et d'exception culturelles**, et de proposer des axes pour une modernisation équitable et durable de la régulation nationale et européenne.

# 2023, une nouvelle année charnière

2023 a été une nouvelle année charnière pour notre secteur, à l'échelle nationale et européenne. Elle a tout d'abord été l'occasion d'observer une reprise très encourageante de la fréquentation et la résilience dont la France a su faire preuve depuis la crise sanitaire. Cette forte résilience est le fruit d'un modèle vertueux, salué dans de nombreux rapports cette année.

Cette année est également charnière en ce qu'elle a permis de tirer un premier bilan de l'application des décrets, de la nouvelle chronologie des médias et des nombreux accords entre la filière et les diffuseurs. Cette année de transition a aussi permis d'aller au-delà du *satisfecit* et d'identifier les signes de fragilité de notre modèle et d'identifier des pistes d'amélioration. Enfin, elle a été indispensable pour avoir une vision prospective sur l'évolution des usages, des modèles économiques et du paysage audiovisuel, et par voie de conséquence sur les pistes d'évolution du financement et de la diffusion du cinéma français. **Toutes ces analyses seront clés pour l'année 2024, qui sera marquée par une reprise des négociations dans la perspective d'un renouvellement de tous les accords.**

Ces dernières années ont profondément rebattu **les cartes de notre écosystème** : accélération et accentuation de mouvements déjà perceptibles au cœur de notre écosystème avant la crise sanitaire, affaiblissement du statut d'auteur, développement rapide de l'intelligence artificielle, confirmation de la puissance des acteurs extra-européens, fragilisation de la culture au sein de l'Union européenne, accélération du changement dans les usages ou encore réforme de l'audiovisuel public.

Animée par **l'ambition de continuer de proposer aux publics un cinéma, fort, libre, divers, créatif, fruit de notre imaginaire européen, véritable alternative aux modèles hollywoodiens**, L'ARP a poursuivi activement son travail, aux côtés notamment de différentes organisations du cinéma, afin d'offrir au secteur un cadre vertueux et les conditions de sa réussite dans un environnement totalement bouleversé.

C'est ce qui nous guide **dans la réponse que nous saurons donner aux nombreux défis majeurs à relever collectivement** : donner un avenir à la création indépendante, anticiper l'impact de l'intelligence artificielle et l'encadrer, consolider le couple auteur-producteur, travailler à notre attractivité auprès de tous les publics, renforcer les phases d'écriture et de développement, adapter aux évolutions des usages et des modèles économiques nos partenariats avec les diffuseurs. Et nous prémunir des trop grands mouvements de concentration qui pourraient menacer la diversité. Il nous semble que pour préserver notre modèle, il nous faut l'adapter aux évolutions sans le dénaturer. Donc en préservant ce qui a fait la force de notre modèle jusqu'à présent : un système de redistribution vertueux, le droit d'auteur, le duo auteur-producteur délégué, l'indépendance, le partage de la valeur...

Tout ceci serait vain, **si nous ne protégeons pas aussi notre souveraineté, et si nous abandonnons une partie de notre cinématographie aux mains de géants extra-européens, soucieux de conforter leurs positions commerciales à l'international**. Nous le savons, ce sont autant de batailles qu'il nous faut porter à l'échelle nationale, mais aussi européenne. La nécessité de soutenir les acteurs véritablement européens et de considérer la culture comme un « actif stratégique » est plus pertinente que jamais et doit faire l'objet de toute notre attention.

# Vers la stabilisation du nouveau cadre législatif et réglementaire

La transposition de la Directive SMA en 2021 dans le cadre législatif français a entraîné la révision des décrets qui encadrent les diffuseurs : décret SMAD (Services de Médias Audiovisuels à la Demande) pour les plateformes SVOD en 2021, décret TNT (Télévision Numérique Terrestre) pour les chaînes avec une fréquence hertzienne (gratuites et payantes) en 2022, et décret Câble/Sat (Câble & Satellite) pour les opérateurs émettant via le câble et le satellite (Ciné+ ou OCS, par exemple) en 2022.

Il s'est agi de veiller à une équité entre les opérateurs sur le marché, moderniser le cadre et l'adapter aux nouveaux modèles économiques, sans abandonner des principes fondateurs de la vitalité de la création et de sa diversité. Cette deuxième année nous permet d'établir un bilan provisoire de leur application. Une étude CNC-ARCOM sur le décret SMAD permettra en 2024 de tirer un bilan plus complet.

L'année 2023 était une nouvelle année charnière pour d'une part veiller à la bonne application des obligations, en particulier du décret SMAD qui assujettit pour la première fois les plateformes SVOD, et d'autre part pour mieux définir les axes nécessaires d'amélioration pour éviter les stratégies de contournement et de dumping.

L'ARP, aux côtés d'autres organisations professionnelles du cinéma, est régulièrement en discussion avec l'ARCOM concernant la modalité des critères pour déterminer la part consacrée soit au cinéma, soit à l'audiovisuel dans les obligations d'investissements des SMAD, pour veiller au bon respect des obligations des différents opérateurs ou encore pour évoquer les problématiques liées à la communication de leur assiette de contribution. En effet, sur ce dernier point, la pratique grandissante du secret des affaires empêche aujourd'hui les organisations professionnelles du cinéma d'avoir connaissance de l'assiette des obligations d'investissement. Cette opacité complique de fait la négociation d'accords mieux-disants, dont le cycle de discussion reprendra en 2024.

# Négociations avec les diffuseurs et chronologie des médias

A l'aube de nouvelles négociations interprofessionnelles tant sur les liens bilatéraux avec les diffuseurs que sur la chronologie des médias, qui se dérouleront tout au long de l'année 2024, L'ARP a souhaité proposer au secteur une vision prospective en organisant lors des Rencontres Cinématographiques 2023 un débat intitulé « **2030 : quels usages, quel paysage audiovisuel, pour quelle création ?** ». L'objectif était d'évoquer l'évolution des usages, des modèles économiques et de la concurrence au sein du secteur, et par voie de conséquence, l'impact de ces transformations sur la création cinématographique, son financement et sa diffusion. Ces discussions sont essentielles pour aborder les accords que nous pourrions conclure dans les mois à venir, puisqu'il s'agit non pas d'être réactif vis-à-vis des usages mais de les accompagner.

Voici en quelques lignes les questions posées :

*Quel sera le paysage audiovisuel à horizon 2030 ? Comment, en 2030, assurer donc le financement et l'exposition de la création cinéma ? Quels outils de régulation ? Alors que les usages délinéaires se développent, comment adapter le financement pour une valorisation juste des œuvres (ex : diffusion en replay, en AVOD etc.) ? Quelle rétribution des ayants-droits ? Quelle éditorisation du cinéma chez les différents diffuseurs ?*

*Comment garantir les mêmes objectifs de politique publique en faveur de la création (financement et exposition) dans ce nouveau paradigme ? Quels instruments valables dans un univers plutôt linéaire et des modèles économiques très semblables faut-il réinventer pour adapter notre système vertueux et effectif d'obligations à des modèles économiques en constante évolution et très diversifiés ?*

Animée par Nicolas Bary, Cinéaste de L'ARP, et Lucie Girre, Déléguée générale, cette table ronde accueillait :

- **Quentin Bataillon**, Député de la Loire, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation
- **Isabelle Madelaine**, Productrice – Dharamsala, Vice-Présidente déléguée de l'UPC
- **Roch-Olivier Maistre**, Président de l'Arcom
- **Edouard Mauriat**, Producteur – Mille et Une Productions, Président Cinéma du SPI
- **Maxime Saada**, Membre du Directoire de Vivendi, Président du Directoire du Groupe CANAL+, Président de Studiocanal et Président-Directeur Général de Dailymotion
- **Stéphane Sitbon-Gomez**, Directeur des antennes et des programmes du Groupe France Télévisions



## Discussions autour de la chronologie des médias

L'accord de réaménagement de la chronologie des médias, signé en janvier 2022, a fait dès le 2<sup>e</sup> semestre 2022 l'objet d'un échange organisé par le CNC, sollicité par des opérateurs désireux de ré-entamer une négociation de la chronologie. **Le BLIC, le BLOC et L'ARP ont rappelé qu'à leurs yeux, il était important que le marché se stabilise et qu'il leur semblait précipité de réaménager la chronologie des médias, notamment au regard de la position inchangée des plateformes non-signataires.** Deux expérimentations avaient été proposées : (i) sur la fenêtre d'achat définitif (EST) et (ii) sur la coexploitation entre les SMAD et les chaînes gratuites. L'ARP a validé le principe d'un **avenant sur la coexploitation entre SMAD et chaînes gratuites**. Le fait qu'un accord ait été trouvé entre les parties prenantes est une bonne avancée puisque c'était la voie privilégiée depuis longtemps par les organisations professionnelles.

Compte tenu d'un conflit d'interprétation sur l'application d'une ou de deux chronologies des médias à un même film, L'ARP a également validé en 2023 l'interprétation donnée par la Ministre de la Culture et le CNC qui consiste à ce que **seule une chronologie des médias puisse s'appliquer à un même film**.

Les discussions sur la chronologie des médias reprendront désormais en 2024.

## Discussions autour d'un accord avec France Télévisions

L'accord signé par le BLOC, L'ARP et France Télévisions le 27 février 2020 est arrivé à son terme le 31 décembre 2022. Dans un dialogue constant depuis la signature de cet accord, le BLOC et L'ARP se sont rapprochés de France Télévisions afin d'entamer de nouvelles discussions, pouvant aboutir à la signature d'un nouvel accord, dont le BLIC pourrait cette fois être signataire.

**Les discussions ont été continues durant le premier semestre 2023 mais le manque de visibilité sur le mode de financement et les COM nous a contraints collectivement à remettre à plus tard la conclusion d'un accord.** Les échanges reprendront au premier semestre 2024. Parmi les points de discussion :

- Montant des investissements dans les préachats et les achats
- Durée de mise à disposition en télévision de rattrapage (TVR) : fixée à 7 jours maximum dans le précédent accord, elle est aujourd'hui contestée par France Télévisions qui souhaiterait la prolonger pour tous les films, et d'autant plus pour les documentaires et films d'animation (30 jours).
- Valorisation de la TVR : à un moment où le public bascule massivement du linéaire au délinéaire, il nous semble important de réfléchir à une réelle valorisation de cette diffusion délinéaire. Dans l'éventualité où les droits du linéaire diminueraient (en raison par exemple d'une baisse de l'audience), de nouvelles pistes doivent être évoquées pour que l'enveloppe globale ne diminue pas au moment de cette bascule.

## Point sur les accords avec les plateformes SVOD

Le décret SMAD favorisant les accords interprofessionnels, un cycle de discussions auquel a participé L'ARP aux côtés des autres membres du BLIC et du BLOC s'est ouvert en 2021 avec les différents opérateurs américains afin de préciser les modalités de leur investissement dans le cinéma, que ce soit en termes de montants (notamment par rapport à l'audiovisuel, de ventilation de leurs investissements préachats/achats, indépendance, diversité) ou encore de durées d'exploitation.

A ce jour, Netflix est le seul SMAD à avoir conclu un accord avec la profession. Cet accord, conclu en 2022, a permis à Netflix de confirmer sa place dans la nouvelle chronologie des médias qui lui confère une fenêtre de diffusion à 15 mois après la sortie des films en salles, pour une durée de 7 mois exclusifs. **Netflix a proposé aux organisations professionnelles un premier bilan en fin d'année 2023, lors duquel il faisait état des productions dans lesquelles ils ont investi, de leur intégration aux modèles de financement, mais aussi de leur manque de recul sur leurs investissements à date** puisque les premiers films préachetés par Netflix en France n'arriveront sur la plateforme qu'à partir de l'été 2024.

En dépit de plusieurs rendez-vous en 2023, aucun accord n'a été trouvé avec Amazon Prime Video et Disney+. Compte tenu de ces échanges peu fructueux, d'un refus de ces opérateurs de signer l'accord sur la chronologie des médias et de prendre un engagement fort pour le cinéma, une révision de la chronologie des médias prévoyant un avancement de leur fenêtre, comme parfois évoqué par les plateformes, ne nous semble en aucun cas justifiable.

# Promouvoir la diversité de la création

L'ARP a, cette année encore, profité de chaque occasion possible pour mettre en avant l'importance de la diversité de la création française. Cela a notamment été exposé lors des différentes auditions sénatoriales et parlementaires auxquelles L'ARP a pris part. En plus de faire la richesse et la réputation de la 3<sup>e</sup> cinématographie mondiale, **cette diversité a permis à la France une certaine résilience dans la crise sanitaire, en comparaison des autres pays européens.** En effet, la forte part de la production nationale dans les salles a permis de palier en partie à l'absence de blockbusters américains et a permis une reprise rapide. Prix glanés dans les festivals les plus prestigieux au monde, fréquentation des salles, part de marché de notre production nationale, ou encore retour des plus jeunes au cinéma, de nombreux indicateurs semblent au vert. Pourtant, certains signes convoquent notre plus grande attention pour continuer de respecter la promesse qui nous lie aux spectateurs.

Il a donc semblé important à L'ARP de faire un état des lieux lors des Rencontres Cinématographiques, avec un débat intitulé « **Création et diffusion du cinéma français : quelles pistes d'amélioration ?** », animé par **Jeanne Herry**, Cinéaste, co-Présidente de L'ARP et **Michel Leclerc**, Cinéaste de L'ARP. Avec :

- **Alain Attal**, Producteur – Trésor Films
- **Jérémy Bacchi**, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président de la Commission de la culture
- **Christine Beauchemin-Flot**, Directrice-programmatrice du cinéma Le Select (Antony), co-Présidente du SCARE et Présidente adjointe de la FNCF
- **Caroline Bonmarchand**, Productrice – Avenue B Productions
- **Eric Lagesse**, Distributeur – Pyramide Films, co-Président du DIRE
- **Dominik Moll**, Cinéaste, co-Président des Rencontres Cinématographiques de L'ARP
- Débat introduit par **Olivier Henrard**, Directeur général délégué du CNC



Les questions suivantes étaient notamment au cœur du débat :

*L'année 2023 a été marquée par une succession de rapports sur le cinéma français, son financement, son modèle et sa pertinence. Si certaines questions suscitent des divergences d'interprétation (la définition et la place donnée à la rentabilité économique au premier chef), un consensus semble se dégager sur la force du modèle français, porté par la diversité et l'indépendance. La résilience du cinéma français durant la crise sanitaire a été l'occasion de le démontrer.*

*Afin de consolider la production cinématographique française, sa diffusion et la relation que les spectateurs entretiennent avec elle, la bipolarisation de la production et de la fréquentation, la baisse de la fréquentation moyenne par film, ou la désaffection d'une partie du public doivent par exemple nous alerter et nous obliger à une analyse précise de ces éventuels signes de fragilité et d'essoufflement*

*Cinéastes, producteurs, distributeurs, exploitants, représentants institutionnel et législatif, sont conviés pour faire ensemble un état des lieux et imaginer les pistes d'amélioration, tant pour le financement des films que pour leur exposition. Si une bipolarisation de la production française existe entre films à petits budgets et à gros budgets, comment l'expliquer et l'enrayer ? Comment accompagner la prise de risque ? Comment produire plus justement les films ? Comment assurer une juste exposition des films en salles ? Comment renouveler les publics du cinéma français ?*

Pour L'ARP, **la diversité de la création repose sur l'existence de films à chaque niveau de budget.** C'est la raison pour laquelle elle met un accent tout particulier sur les films du milieu, entre 4 et 8 millions d'euros, qui ont connu une érosion progressive de leur financement depuis plusieurs années. La bipolarisation de la production interroge la rémunération et l'accompagnement du risque porté par chacun, de l'auteur au distributeur, et pour l'ensemble des typologies de films, dont les films dits « du milieu » ou « populaires d'auteurs ». L'ARP reste ouverte pour participer à la réflexion sur ce sujet.

# Souveraineté culturelle européenne

A la veille des élections européennes, il semble à L'ARP que l'avenir de l'Europe réside notamment dans sa capacité à réaffirmer sa souveraineté culturelle. C'est la raison pour laquelle, elle suit avec attention et détermination les nombreux chantiers en cours à l'échelle européenne et dont les enjeux pour la souveraineté culturelle européenne sont immenses. Parmi eux, on trouve les actifs culturels stratégiques, la conditionnalité des aides à la production, des textes comme l'EMFA ou la réglementation Géoblocage, ...

Afin de continuer à exposer les différents chantiers de cette question de souveraineté culturelle, nous avons organisé un débat lors des Rencontres Cinématographiques 2023, intitulé « **Comment l'Europe doit-elle (ré) concilier souveraineté et attractivité culturelles et économiques ?** ». Cette table ronde, animée par Pierre Jolivet, vice-Président de L'ARP, et Marc Missonnier, Président de L'UPC, accueillait :

- **Fabienne Colboc**, Députée de l'Indre-et-Loire, Vice-Présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à
- **Imène Kabouya**, Experte en transformation numérique chez Wavestone
- **Emmanuel Maurel**, Député européen
- **Marc du Pontavice**, Producteur, Président-Directeur Général – Xilam



Y étaient notamment posées les questions suivantes :

*Pour certains, la souveraineté serait un frein à l'attractivité. Pour d'autres, l'attractivité se ferait sur l'autel de notre souveraineté. Souveraineté et attractivité culturelles et économiques sont-elles fondamentalement incompatibles ? L'Europe saura-t-elle concilier ces deux injonctions, à savoir renforcer l'attractivité de son territoire et de son secteur audiovisuel, tout en conservant sa souveraineté notamment en mettant en place des textes fondamentaux (EMFA, DSA, DMA, révision de la Directive SMA et de la définition de l'œuvre européenne, géoblocage, ...) ?*

*Dès lors, quel point d'équilibre entre d'une part des investissements extra-européens et, d'autre part, une création forte et maîtresse de son propre développement ? Comment l'Europe, à l'échelle territoriale, nationale et communautaire, réussit-elle à (ré)concilier croissance, investissements directs étrangers et protection de ses actifs culturels ? Quelle politique économique et culturelle pour favoriser le dynamisme de la filière, et limiter les risques d'une dépendance trop importante aux capitaux extra-européens ? Autant de questions qui reviennent régulièrement dans les débats économiques et politiques nationaux et européens, notamment depuis la crise sanitaire.*

*Si d'autres industries culturelles et créatives (par exemple, la musique ou le jeu vidéo) y ont déjà été confrontées, c'est une ligne de tension assez récente pour le cinéma européen. L'intégration massive des plateformes, les transformations paradigmatiques liées au numérique et à la globalisation du secteur, la crise sanitaire et les plans de relance pour en limiter les effets, ont accéléré le mouvement.*

Pour L'ARP, **souveraineté et attractivité ne s'opposent pas**. Pour l'Europe, sa souveraineté fait son attractivité et inversement. Dès lors, il s'agit de les concilier, et d'établir par exemple les conditions pour attirer des investissements sans déséquilibrer notre souveraineté.

## Actifs culturels stratégiques

L'ARP porte depuis plus de cinq ans la **nécessité de reconnaître l'existence des « actifs culturels stratégiques »** (donc avec un potentiel culturel, politique et économique) et de les protéger, afin de préserver notre indépendance, notre souveraineté culturelle et notre propriété intellectuelle.

Nous avons longtemps alerté le gouvernement sur ces questions. En mai 2020, le Président de la République s'était engagé à s'emparer de cet enjeu majeur, et d'autant plus important dans un contexte de crise sanitaire, affaiblissant d'autant les acteurs économiques, et les poussant d'autant à céder leurs actifs, par exemple à des acteurs extra-européens.

Cela a guidé à l'adoption en septembre 2021 du volet de la Loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, portant sur la **protection des catalogues d'œuvres françaises et européennes**, qui est une première victoire pour L'ARP. Bien qu'insatisfaisante et insuffisante, nous avons tenu à défendre et accompagner cette loi, considérant qu'elle était une étape essentielle, notamment dans la prise de conscience des pouvoirs publics français et européens, mais aussi du secteur.

Et nous nous réjouissons que cette prise de conscience ait continué en 2022. Dans les **conclusions du Conseil « Education, jeunesse, culture et sport » du 4 avril 2022**, relatives aux industries culturelles et créatives sous présidence française, le Conseil rappelle qu'il convient de préserver et de promouvoir les actifs culturels stratégiques européens.

Dans un entretien avec *Le Point* (24 novembre 2022) ou encore dans ses vœux 2023, **Dominique Boutonnat** faisait de la « souveraineté culturelle » l'une des priorités de son mandat.

Enfin, la **Ministre de la Culture**, présente lors des Rencontres Cinématographiques 2022, confirmait que l'un des principaux défis était la **protection**, à l'échelle nationale et européenne, des **actifs culturels stratégiques** et des **droits des créateurs**. Elle a réaffirmé sa vigilance concernant la protection de l'indépendance - des œuvres comme des structures - face au risque de rachat des sociétés de production, des catalogues ou des réseaux de salles de cinéma par des entreprises « souvent éloignées de tout objectif culturel ». Elle a également annoncé qu'un travail avait été entamé avec le commissaire européen Thierry Breton pour « **poser des vrais jalons** » à l'échelle européenne, avec « un périmètre assez clair : les œuvres, les catalogues, les sociétés, les studios de tournage, les salles de cinéma... ». Sur le sujet, la ministre a déclaré espérer « une évolution de la législation européenne », sur un « combat » qui doit « dépasser les frontières ».

Par ailleurs, la Ministre avait fait part de sa demande au **CNC** d'« explorer rapidement la faisabilité de **comment adapter aux salles la mesure de protection des catalogues** ». C'est dans ce contexte que L'ARP lui a envoyé en janvier 2023 un courrier pour l'alerter sur les risques d'un rachat du réseau de salles de cinéma CGR par un acteur extra-européen. En effet, la rumeur d'un intérêt d'un opérateur, détenu par un fonds d'investissement américain, questionnait et rappelait le risque réel qui pèse sur la souveraineté culturelle en l'absence de garde fous. Le projet de rachat n'a finalement pas abouti, mais la réflexion doit continuer à avancer sur ce point.

Parmi les actifs culturels stratégiques, figure la propriété intellectuelle, actif essentiel détenu par les sociétés de production. Nous nous félicitons donc qu'une mission sur la propriété intellectuelle ait été confiée au Conseil d'Etat. L'ARP a d'ailleurs été auditionnée. Nous sommes dans l'attente de mesures qui viseront à **préserver la propriété intellectuelle aux mains d'acteurs européens**, car celle-ci est au cœur de la compétition internationale qui se joue aujourd'hui.

## La conditionnalité d'accès aux aides à la production

Alors que le CNC et le programme MEDIA n'ont pas les mêmes critères pour attribuer une aide à la production à des acteurs supposément européens, **L'ARP, ainsi que d'autres organisations professionnelles, s'interroge sur la pertinence de ces critères afin de s'assurer que les aides françaises et européennes sont fléchées vers les acteurs pour lesquelles elles ont été créées.** Puisqu'elles ont été créées pour soutenir notre industrie européenne, il semble contradictoire d'en faire bénéficier des acteurs extra-européens.

L'ARP, aux côtés de la SRF, du SPI et de l'UPC, ont ainsi déposé en mai 2023 une **requête auprès du tribunal administratif** afin d'interroger l'octroi par le CNC d'une aide à la production à une filiale du groupe Mediawan. L'objectif est de savoir si le contrôle, tel que défini dans le code du Commerce, est bien européen. Un rendez-vous a d'ailleurs eu lieu en 2023 au CNC, en présence de ce dernier, de Mediawan et de plusieurs organisations du cinéma pour évoquer la construction du modèle de Mediawan.

Des discussions ont eu lieu avec le CNC, et au sein du secteur, pour évoquer la pertinence d'ajouter le critère de la détention capitaliste européenne à celui du contrôle européen, au sein du RGA. Il semble aux organisations professionnelles que le critère du contrôle est insuffisant car il ne s'agit pas seulement de protéger notre imaginaire, mais aussi nos actifs économiques. Il ne s'agit pas d'interdire les investissements, et, en particulier, les investissements extra-européens, mais bien d'encadrer l'accès à nos aides CNC à la production.

## Règlement géoblocage

Fin 2023, l'exemption du géoblocage pour l'audiovisuel a été remise en cause au Parlement européen par deux rapports adoptés en commission des affaires juridiques et en commission du marché intérieur, qui appelaient à une **limitation** de l'exemption prévue en faveur du secteur audiovisuel, **voire une remise en cause** complète de celle-ci.

Invité lors d'un débat (cf p.12), le député européen **Emmanuel Maurel** a alerté sur le danger posé par ces textes. Face au risque d'une abolition de la territorialité des droits, le secteur audiovisuel et cinéma s'est mobilisé dans son entièreté pour souligner les risques d'une telle décision tant pour le secteur que pour les spectateurs européens, et la diversité culturelle. Cela s'est manifesté via un [communiqué de presse](#), mais également via des échanges avec les organisations professionnelles concernées.

Plusieurs eurodéputés ayant déposé des amendements contre la fin du géoblocage dans l'audiovisuel, ont organisé le 29 novembre une **conférence de presse au Parlement européen** afin d'exposer les conséquences dévastatrices sur le secteur audiovisuel et cinéma. **L'ARP s'est particulièrement mobilisée afin de réunir à cet évènement des cinéastes européens, désireux de manifester l'importance de la territorialité des droits pour le secteur et la création, la diversité culturelle et les spectateurs européens.** Ont participé : Jeanne Herry, Nathalie Marchak, Dominik Moll, Pierre Jolivet, Ruben Östlund, Agnieszka Holland, Costa Gavras, Daniele Luchetti, Gaspar Noé, ... L'ARP a également mobilisé de nombreux cinéastes européens afin qu'ils alertent leurs députés européens respectifs sur l'importance de soutenir la territorialité des droits dans l'audiovisuel.

Le vote au Parlement européen s'est soldé par une victoire, avec le maintien de l'exclusivité territoriale. Nous devons néanmoins rester vigilants car ce débat pourrait rapidement revenir sur le devant de la scène.



## Règlement européen sur la liberté des médias

Alors que le Règlement européen sur la Liberté des Médias (EMFA) était en négociation au Parlement européen, une large coalition d'organisations européennes et nationales des secteurs de l'audiovisuel et de la culture, dont L'ARP, ont appelé les co-législateurs de l'UE à réviser l'article 20 de l'EMFA afin de garantir des conditions durables pour la création audiovisuelle locale à travers l'Europe.

L'Article 20 de la proposition de l'EMFA prévoyait que les États membres ne puissent pas prendre de mesures qui affectent le « marché intérieur des services de médias » à moins qu'elles ne soient proportionnées et justifiées. Il ajoutait que ces mesures devaient être « motivées, adéquates, transparentes, objectives et non discriminatoires ». Si elle était adoptée, la formulation large de cette disposition créerait une incertitude juridique importante au niveau national : la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques culturelles découlant de législations nationales – adoptées dans le respect de l'équité procédurale et pleinement conformes à l'Article 167 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) – aurait risqué d'être contestée par des fournisseurs de services de médias au motif que celles-ci leur sembleraient disproportionnées ou injustifiées.

L'ARP a notamment profité du Festival de Cannes pour sensibiliser de nombreux députés français sur le fait que **l'article 20 de l'EMFA tel qu'il était rédigé, risquait de constituer le principal outil pour remettre en cause les politiques des États membres soutenant la création cinématographique et audiovisuelle** et les écosystèmes locaux, et ce, à un moment critique pour l'avenir durable de notre secteur dans l'Union européenne.

**Le danger sur l'article 20 a été écarté et nous nous en félicitons.** Sur ce dossier, nous avons travaillé en étroite collaboration avec Eurocinéma.

L'ARP a également envoyé une contribution à la DGMIC pour lui faire part de sa position sur les autres articles de l'European Media Freedom Act (article 5, 8 à 12, 15, 21 et 23).

L'ARP s'est également beaucoup mobilisée autour de l'article 23 sur la **transparence des données**. Prévoyant une obligation de transparence sur la méthodologie des mesures d'audience des services de médias, l'article 23 de l'EMFA ne prévoyait aucunement l'accès aux données de mesures d'audience, ni d'inclure les plateformes en ligne dans le champ. L'obligation de transparence aurait donc dû selon nous :

- Être accompagnée d'une obligation d'accès aux données et concerner, outre les services de médias, les plateformes en ligne
- Viser que l'obligation de transparence bénéficie aux ayants droits car il est crucial pour la filière de connaître son public et le succès des œuvres, tant dans « une perspective d'amélioration de négociation contractuelle que pour réfléchir aux meilleurs moyens de nourrir le processus créatif et d'innover », mais aussi pour avoir davantage de visibilité sur la valorisation des œuvres et les rémunérations qui peuvent y être associées.

Nous déplorons que l'accès des ayants-droits aux données n'ait finalement pas trouvé son chemin dans le texte final.

# Protéger les auteurs, le droit d'auteur à la française et favoriser la place de l'auteur au cœur du secteur

## Liberté de création des auteurs

L'ARP mène une réflexion continue sur la place de l'auteur dans la création de l'œuvre, sur le respect du droit moral et sur la liberté d'expression des auteurs dans le monde. C'est dans ce contexte qu'a émergé en 2023 la **Déclaration des Cinéastes**, texte à l'initiative de L'ARP et de la SRF. Signée par plus de 800 cinéastes français, européens et internationaux, elle a été initialement publiée dans [Libération](#) à la veille du Festival de Cannes, accompagnée d'un interview de plusieurs cinéastes. Son objectif était de **rappeler les principes fondamentaux du droit moral, de mettre fin aux dérives, et de demander le droit à la pleine paternité des œuvres, la redistribution équitable des recettes et la réglementation immédiate de l'IA.**

Cette Déclaration a donné lieu à un **débat organisé à l'occasion du Festival de Cannes**, modéré par **Radu Mihaileanu**, Cinéaste de L'ARP et **Marine Francen**, Cinéaste de la SRF, avec :

- **Najwa Najjar**, cinéaste palestinienne
- **Anurag Kashyap**, cinéaste indien
- **Sofia Norlin**, cinéaste suédoise
- **Federico Ranieri Martinotti**, cinéaste italien
- **Cédric Klapisch**, cinéaste français
- **Laure de Clermont-Tonnerre**, cinéaste française



Ce débat, en partenariat avec l'Institut Français et Unifrance, a permis d'échanger sur les collaborations entre les auteurs et les plateformes à l'international. Compte tenu des témoignages, les diffuseurs, et en particulier les plateformes, chercheraient de plus en plus à uniformiser les contenus via les algorithmes, donc à neutraliser les réalisateurs et leurs œuvres.

Depuis, le **mouvement de la Déclaration des Cinéastes s'est répandu à travers plusieurs festivals européens** :

- en Italie, où un débat s'est déroulé durant les **Giornate degli Autori**, en marge de la Mostra de Venise, en collaboration avec les associations d'auteurs italiennes. Marco Bellochio, Cédric Klapisch, Howard A. Rodman (ancien Président de la WGA), Giacomo Durzi et Giorgio Glaviano y ont notamment participé.
- En Espagne au **Festival du film de San Sebastian**, organisé par l'association de réalisateurs espagnols Accion.
- En Grèce, à Athènes en décembre, avec une rencontre notamment avec le Ministre de la Culture grec.

L'ARP a par ailleurs continué à se mobiliser activement pour défendre les atteintes, notamment politiques, à la liberté d'expression. Elles sont notamment récurrentes en Iran. Ainsi, elle a témoigné son indéfectible solidarité aux artistes et peuple iraniens en condamnant [l'arrestation de Taraneh Alidoosti](#) par le régime iranien, en appelant à la [libération immédiate de Jafar Panahi](#) alors qu'il entamait une grève de la faim pour protester contre son arrestation et sa détention arbitraires par les autorités d'Iran, et enfin en dénonçant la [condamnation du réalisateur Saeed Roustaei et du producteur Javad Norouzbeigi](#) pour avoir présenté leur film *Leïla et ses frères* au Festival de Cannes en 2022, alors que ce dernier était interdit en Iran. **Néanmoins, des actes manifestes visant à limiter la liberté d'expression ont également eu lieu en Europe.** C'est dans ce cadre que L'ARP a apporté son [soutien à la réalisatrice polonaise Agnieszka Holland](#), qui a subi une campagne de haine attisée par le Ministre de la Justice et le parti ultra-conservateur polonais, qui a instrumentalisé son film *The Green Border* (dont le propos porte sur la crise migratoire à la frontière polono-biélorusse).

## Un nouvel enjeu majeur : l'encadrement de l'IA

Depuis la commercialisation de Chat GPT en 2022, l'IA générative a inondé le marché et les secteurs culturels ont pris conscience des questions urgentes que cela posait en termes de droit d'auteur, de partage de la valeur, de transparence, de menace sur l'emploi etc. C'était d'ailleurs l'un des principaux pans de négociation lors des grèves à Hollywood.

Persuadée des nombreuses opportunités offertes par cette nouvelle technologie, L'ARP, aux côtés de nombreuses autres organisations du secteur de la culture et de la presse, se sont d'ailleurs félicités que la France mette en place un comité interministériel avec un volet culture pour appréhender les nombreux enjeux posés par l'IA dans notre secteur. Elle a ainsi pris part à une audition collective du secteur.

L'ARP a ainsi dédié un débat intitulé « **Déclaration des Cinéastes, grève à Hollywood, IA : comment réaffirmer la place centrale de l'auteur dans la création ?** » lors des Rencontres Cinématographiques, afin d'aborder les questions suivantes :

*L'évolution rapide de l'IA générative qui interroge l'avenir de la création et du métier de scénariste, la Déclaration des Cinéastes qui rappelle le droit moral et la liberté d'expression, la grève à Hollywood qui a donné de l'écho aux questions de partage de valeur... Autant d'événements qui appellent à répondre à la question suivante : Comment réaffirmer la place centrale de l'auteur dans la création ?*



*L'IA fera tout particulièrement l'objet de ce débat. En regardant ce qui se passe dans d'autres domaines culturels (notamment la musique) ou dans d'autres pays (USA en particulier), l'échange permettra d'évoquer diverses questions : Quelles sont les opportunités et les limites de cette technologie pour accompagner les créateurs ? Comment faire en sorte que l'IA soit une vraie opportunité et non le moteur de pratiques délétères pour le renouvellement de la création ? Comment garantir aux auteurs un rôle déterminant dans la création ? Quel encadrement doit dès lors être mis en place pour travailler sereinement avec cette nouvelle technologie ? Nos armes législatives sont-elles adaptées ? Comment garantir les fondements du droit d'auteur dans l'utilisation de cette innovation ?*

Animé par **Nathalie Marchak** et **Radu Mihaileanu**, Cinéastes et Vice-Présidents de L'ARP. Avec :

- **Benoit Carré**, Auteur-compositeur producteur ayant co-développé des outils d'IA pour la création
- **David Defendi**, Scénariste et fondateur de Genario
- **Laurence Devillers**, Professeur en IA à Sorbonne Université et chercheuse au CNRS
- **Laurence Farreng**, Députée européenne
- **Marine Francen**, Cinéaste, co-Présidente de la SRF
- **Dr. Mathilde Pavis**, Experte juridique internationale en matière de propriété intellectuelle et d'éthique
- **Howard A. Rodman**, Scénariste, ancien Président de la Writers Guild of America West

Alors que l'IA Act était en trilogie au sein de l'Union européenne, il est apparu que la France n'était pas favorable à la transparence des données utilisées pour entraîner les modèles de fondation et donc à la protection de la propriété intellectuelle, percevant cela comme un frein à l'innovation d'entreprises européennes dans le secteur de l'IA. Face à cette position inédite, L'ARP a co-signé une [lettre destinée à la Première Ministre](#) et publiée dans [Le Monde](#), aux côtés de 73 autres organisations du secteur culturel, pour rappeler que les principes fondamentaux du droit d'auteur doivent être incorporés dans la réglementation sur l'IA. Une 2<sup>e</sup> [tribune](#) a été publiée en novembre. Plusieurs cinéastes de L'ARP ont également partagé leur position auprès du représentant permanent de la France auprès de l'UE, ainsi que du Conseiller Innovation au sein du Cabinet du ministre de l'Économie. Une fois le trilogie terminé, L'ARP a continué à se mobiliser pour s'assurer que le texte européen serait suffisamment protecteur. **Le sujet de l'IA continuera d'être au cœur des actions de 2024, tant sur le plan réglementaire, juridique, créatif que pratique.**

## Relations avec les organisations professionnelles américaines

L'ARP a entretenu, tout au long de l'année 2023, une relation privilégiée avec les organisations professionnelles américaines, que sont **la WGA, DGA et MPA**.

Il semble essentiel aux Cinéastes de L'ARP de multiplier les échanges avec nos homologues américains, dans une perspective de réflexion approfondie sur le cinéma indépendant, sur les équilibres à l'œuvre dans le cinéma mondial et sur les pratiques de nos pays respectifs.

La **grève à Hollywood a marqué un tournant majeur dans l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel aux Etats-Unis**. Les questions du partage de la valeur, de considération du métier de scénariste, de l'intégration des nouveaux modèles et de l'intelligence artificielle y étaient centrales. L'ARP a bien entendu très vite manifesté toute sa solidarité au mouvement, dont les enjeux dépassaient les frontières.

Afin **d'être au plus près des négociations en cours**, L'ARP a participé à une réunion organisée par la DGA afin de comprendre les détails de leur accord avec les studios. L'ARP a ensuite eu le plaisir d'accueillir Howard A. Rodman, ancien Président de la WGA West, lors d'un débat aux Rencontres Cinématographiques de L'ARP et lors d'un débat sur la Déclaration des Cinéastes qui s'est déroulé lors de la Mostra de Venise.

Ce mouvement nous engage également à poursuivre la concertation sur la rémunération des auteurs de fiction cinéma en France, dans lesquelles les revendications des auteurs sont plus que jamais légitimées. L'ambition démontrée et reconnue des scénaristes américains a porté ses fruits. Nous espérons qu'il en sera de même en France.

## Concertation sur la rémunération minimale des auteurs

L'ARP a continué à activement participer, tout au long de l'année, aux négociations ouvertes par le CNC au printemps 2021. Cette concertation entre auteurs et producteurs vise à répondre à trois impératifs principaux : protéger le droit d'auteur face notamment aux assauts du modèle de copyright, renforcer la visibilité des scénaristes et enfin consolider la rémunération des auteurs.

Cette négociation fait notamment suite à une étude menée conjointement par le CNC et la SACD, qui a permis de mettre en lumière le faible pourcentage que représentent les dépenses d'écriture dans le coût total d'un film (4%), la rémunération tardive des scénaristes ainsi qu'un accès encore faible à une rémunération complémentaire pour les scénaristes de cinéma. Il est essentiel de mieux encadrer la rémunération afin d'améliorer la situation des auteurs et afin de consolider la phase d'écriture des films français, qui n'est pas étrangère à son attractivité auprès de tous les publics, en France et à l'international.

**Si le 1er volet de cette concertation, sur les clauses-types, a fait l'objet d'un accord en 2021, et si le 2e volet sur la visibilité a trouvé un consensus, L'ARP a continué de se mobiliser en 2023 dans la concertation sur la rémunération des auteurs**, car des dissensus persistent avec les producteurs, que ce soit sur la question du Minimum Garanti d'écriture (rémunération du développement qu'il y ait mise en production ou non), du taux d'indexation ou de l'échéancier de l'indexation. Depuis juin 2023, les organisations d'auteurs ont sollicité la **médiation du CNC** afin de trouver des points d'accords entre les parties prenantes. Les auteurs (L'ARP, la SRF, la SACD, la Guilde des scénaristes et le SCA) se sont de nouveau réunis afin de faire une nouvelle proposition aux producteurs, sans résultat. Le CNC doit désormais revenir vers tous avec une solution de compromis.

# Pour un audiovisuel public fort

Depuis la promesse du Président-Candidat Emmanuel Macron de supprimer la contribution à l'audiovisuel public (CAP) en mars 2022, **L'ARP s'est mobilisée de manière continue pour maintenir un financement indépendant et pérenne pour un service public audiovisuel fort.** Elle continue d'insister sur le fait que seule une ressource fiscale affectée garantit indépendance et sécurisation des moyens.

Pour rappel, L'ARP a organisé en novembre 2022 un **débat sur l'audiovisuel public**, lors duquel le député Quentin Bataillon, rapporteur de la mission d'information sur l'avenir de l'audiovisuel public, a rappelé l'importance du financement des filiales cinéma de l'audiovisuel public pour la création et la diversité des films produits en France, ainsi que leur force d'éditorialisation et de mise en lumière du cinéma indépendant.

L'ARP a été auditionnée par cette mission d'information en 2023 et a réaffirmé son attachement au principe d'une taxe affectée, indépendante et pérenne. **En sus des conséquences pour la démocratie et l'indépendance de l'information, il a été rappelé qu'une fragilisation de son financement aurait des conséquences dramatiques pour l'économie de notre secteur, pour les auteurs, les producteurs et les distributeurs qui travaillent chaque jour en partenariat avec le service public.**

Au lendemain de l'adoption par le Sénat de la proposition de loi de Laurent Lafon, et de la parution du rapport de la mission d'information de Jean-Jacques Gaultier et Quentin Bataillon, le BLIC, le BLOC et L'ARP ont publié un [communiqué de presse](#) de réaction, dans lequel il est rappelé :

« Ce sujet nous paraît d'autant plus crucial dans un contexte politique mondial marqué par le protectionnisme affiché des États-Unis, la crise des démocraties, la montée des extrêmes et la désinformation

Notre souveraineté passe par un audiovisuel public fort et indépendant, avec des ressources financières pérennes et dynamiques. **À ce titre, nous, organisations professionnelles du cinéma réunies en BLIC, BLOC et ARP, nous félicitons que les parlementaires aient réaffirmé leur opposition à tout projet de budgétisation. Nous soutenons pleinement l'adoption urgente de la proposition de loi organique pérennisant le financement de l'audiovisuel public par une fraction de la TVA.** Nous saluons également l'idée d'un allongement de la durée des conventions pluriannuelles des différentes entités, signe d'une volonté de donner de la visibilité au service public.

Néanmoins, d'autres mesures proposées, visant le même objectif de souveraineté, nous paraissent plus contestables. La compensation de la suppression des annonces commerciales sur le service public par une taxe qui a vocation à disparaître fragiliserait l'audiovisuel public. [...] Enfin, nous craignons que la réunion en holding de l'audiovisuel public amoindrisse les ressources allouées aux missions de service public, l'indépendance et la diversité éditoriale de chacune de ses entités. Sur ces propositions également contestées par la ministre de la Culture, nous appelons à la plus grande vigilance. »

# 2

## Actions culturelles autour de l'avenir du secteur

Depuis sa création, L'ARP participe activement à la réflexion politique collective, autour de grands enjeux du secteur, auprès des publics professionnels confirmés, des jeunes professionnels et futurs professionnels étudiants.

# Les Rencontres Cinématographiques

## Présentation

Les Rencontres Cinématographiques de L'ARP sont un évènement annuel qui réunit à l'automne, au Touquet, pendant 3 jours, les principaux acteurs du secteur.

Elles visent à favoriser et développer les échanges autour de débats et d'avant-premières, et de promouvoir la culture et sa diversité auprès de professionnels confirmés, de futurs professionnels et d'étudiants en cinéma.

La 33<sup>ème</sup> édition des Rencontres Cinématographiques de L'ARP s'est déroulée pour la troisième fois au Touquet Paris-Plage, du **mercredi 8 au vendredi 10 novembre 2023**, co-présidée par les cinéastes **Caroline Vignal et Dominik Moll**.

Elle a accueilli 324 professionnels accrédités.

Cette 33<sup>ème</sup> édition a fait l'objet d'une belle couverture médiatique, avec plus de 80 retombées\*.

La **presse professionnelle** s'est particulièrement mobilisée, avec notamment l'interview croisée de 6 pages entre 3 cinéastes et 3 parlementaires dans *Le Film français*, les interviews de Caroline Vignal et Dominik Moll, co-Présidents des Rencontres et de Radu Mihaileanu et Nathalie Marchak, vice-Présidents de L'ARP dans *Ecran Total*, l'interview de Nathalie Marchak et Nicolas Bary dans *Box Office*, ou encore celle de Radu Mihaileanu dans *Satellifacts* ; sans oublier les articles dans *Mediakwest*, *Cineuropa*, *Bellefaye*, *La lettre de l'audiovisuel*, *les Fiches du cinéma* ou encore *la Correspondance de la presse*.

Il est également à noter que *le Point.fr*, *Stratégies*, *Europe 1* et *France culture* se sont fait le relai des sujets évoqués pendant les Rencontres.

La **presse régionale** était également au rendez-vous de ces Rencontres avec notamment des parutions dans *La Voix du Nord*, *Les Echos du Touquet*, *Le Journal de Montreuil* et *Le Réveil de Berck*.

Entre juillet et début décembre 2023, le site des Rencontres, mis en avant via les envois de communiqués et les réseaux sociaux, a généré 43,5K vues, avec des pics à 11,6K vues en octobre et 15,9K vues en novembre.

Grâce au soutien de ses **partenaires** (publics, privés, institutionnels, acteurs de l'industrie audiovisuelle, prestataires techniques, etc.), cette édition s'est articulée autour de :

- **4 débats** au Palais des Congrès du Touquet ;
- **9 projections** au Cinéma Les 3 As.



Quatre tables rondes ont été organisées autour des grands sujets d'actualité du secteur.

Les débats, ouverts aux professionnels et au grand public, ont été captés et retransmis en direct et en replay, sur Dailymotion et le site des Rencontres Cinématographiques <https://rc.larp.fr/>. Le premier débat, sur l'intelligence artificielle, a été particulièrement suivi, avec plus de 2K vues (en live et en replay), de même que le débat sur la Création et la diffusion du cinéma français, avec près de 1,5K vues.

**Cette année encore, les débats des Rencontres ont tenté de dresser un panorama des grands enjeux liés à l'avenir du cinéma.**

Portés par l'ambition de faire des Rencontres Cinématographiques un **rendez-vous essentiel et prospectif**, les cinéastes, professionnels, institutions et grand public ont tenté de dessiner des pistes d'évolution, réalistes et constructives sur l'ensemble de ces sujets.

**Mercredi 8 novembre 2023 (14h30)**

**DÉCLARATION DES CINÉASTES, GRÈVE À HOLLYWOOD, IA : COMMENT RÉAFFIRMER LA PLACE CENTRALE DE L'AUTEUR DANS LA CRÉATION ?**

Animé par **Nathalie Marchak** et **Radu Mihaileanu**, Cinéastes et Vice-Présidents de L'ARP.

Avec :

- **Benoit Carré**, Auteur-compositeur producteur ayant co-développé avec des chercheurs des outils d'IA pour la création
- **David Defendi**, Scénariste et fondateur de Genario
- **Laurence Devillers**, Professeur en IA à Sorbonne Université et chercheuse au CNRS
- **Laurence Farreng**, Députée européenne
- **Marine Francen**, Cinéaste, co-Présidente de la SRF
- **Dr. Mathilde Pavis**, Experte juridique internationale en matière de propriété intellectuelle, de données et d'éthique
- **Howard A. Rodman**, Scénariste, ancien Président de la Writers Guild of America West



Jeudi 9 novembre 2023 (9h30)

## CRÉATION ET DIFFUSION DU CINÉMA FRANÇAIS : QUELLES PISTES D'AMÉLIORATION ?

Animé par **Jeanne Herry**, Cinéaste, co-Présidente de L'ARP et **Michel Leclerc**, Cinéaste, membre du bureau de L'ARP.

Débat introduit par :

- **Olivier Henrard**, Directeur général délégué du CNC

Avec :

- **Alain Attal**, Producteur – Trésor Films
- **Jérémy Bacchi**, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat
- **Christine Beauchemin-Flot**, Directrice-programmatrice du cinéma Le Select (Antony), co-Présidente du SCARE et Présidente adjointe de la FNCF
- **Caroline Bonmarchand**, Productrice – Avenue B Productions
- **Eric Lagesse**, Distributeur – Pyramide Films, co-Président du DIRE
- **Dominik Moll**, Cinéaste, co-Président des Rencontres Cinématographiques de L'ARP



Jeudi 9 novembre 2023 (14h30)

**2030 : QUELS USAGES, QUEL PAYSAGE AUDIOVISUEL, POUR QUELLE CRÉATION ?**

Animé par **Nicolas Bary**, Cinéaste, membre du Conseil d'administration de L'ARP et **Lucie Girre**, Déléguée générale de L'ARP.

Avec :

- **Quentin Bataillon**, Député de la Loire, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale
- **Isabelle Madelaine**, Productrice – Dharamsala, Vice-Présidente déléguée de l'UPC
- **Roch-Olivier Maistre**, Président de l'Arcom
- **Edouart Mauriat**, Producteur – Mille et Une Productions, Président Cinéma du SPI
- **Maxime Saada**, Membre du Directoire de Vivendi, Président du Directoire du Groupe CANAL+, Président de Studiocanal et Président-Directeur Général de Dailymotion
- **Stéphane Sitbon-Gomez**, Directeur des antennes et des programmes du Groupe France Télévisions



Vendredi 10 novembre 2023 (9h30)

**COMMENT L'EUROPE DOIT-ELLE (RÉ)CONCILIER SOUVERAINETÉ ET ATTRACTIVITÉ CULTURELLES ET ÉCONOMIQUES ?**

Animé par **Pierre Jolivet**, Cinéaste, Vice-Président de L'ARP et **Marc Missonnier**, Producteur – Moana Films, Président de l'UPC.

Avec :

- **Fabienne Colboc**, Députée de l'Indre-et-Loire, Vice-Présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale
- **Imène Kabouya**, Experte en transformation numérique chez Wavestone
- **Emmanuel Maurel**, Député européen
- **Marc du Pontavice**, Producteur, Président-Directeur Général – Xilam



## Avant-Premières - Projections

9 projections ont été organisées cette année pour les participants professionnels et le grand public cinéphile ; la variété des films (**longs métrages de fiction en avant-première, documentaires, courts-métrages, films d'auteurs ou plus grand public**) soulignant la diversité à laquelle L'ARP est très attachée.

**COMME PAR MAGIE** de **Christophe Barratier**  
en présence du réalisateur

Projection au cinéma Les 3 As  
pour le grand-public, Mardi 7 novembre



**SOUDAIN SEULS** de **Thomas Bidegain**

en présence du réalisateur

et du producteur **Alain Attal**

Projection au cinéma Les 3 As

Mercredi 8 novembre à 18h30 pour les professionnels,  
et le lendemain à 11h pour le grand-public.

**VIVANTS** d'**Alix Delaporte**  
en présence de la réalisatrice  
du producteur **Alain Attal**  
et du distributeur **Eric Lagesse**

Projection au cinéma Les 3 As  
Mercredi 8 novembre à 18h30 pour les professionnels,  
et le lendemain à 11h pour le grand-public.



**CAPTIVES** d'**Arnaud des Pallières**

en présence du réalisateur,

Et du compositeur **Mathieu Ben Hassen**

Projection au cinéma Les 3 As

Jeudi 9 novembre à 18h30 pour les professionnels,  
et le lendemain à 11h pour le grand-public.



**RIEN A PERDRE** de Delphine Deloget  
en présence de la réalisatrice,  
et du distributeur **Grégory Gajos**

Projection au cinéma Les 3 As  
Jeudi 9 novembre à 18h30 pour les professionnels,  
et le lendemain à 11h pour le grand-public.

Dans le cadre de l'année du documentaire, 3 films documentaires ont été proposés :



**VOYAGE AU POLE SUD** de Luc Jacquet  
en présence du producteur **Laurent Baujard**

Projection au cinéma Les 3 As  
Jeudi 9 novembre à 18h30 pour les professionnels,  
et le lendemain à 11h pour le grand-public.

**L'ODYSSEE MUSICALE** de Jérôme Diamant Berger  
en présence du réalisateur,  
Et de la compositrice **Béatrice Thiriet**.

Projection au cinéma Les 3 As  
Jeudi 9 novembre à 18h30 pour les professionnels  
et le grand public



**JERRY SCHATZBERG, PORTRAIT PAYSAGE** de Pierre Filmon  
en présence du réalisateur,  
précédé du court-métrage  
**IDENTITY** de Lintang Ratuwulandari

Projection au cinéma Les 3 As Jeudi 3 novembre à 21h pour le  
grand-public.

## Projections - Courts-métrages

Programme de courts-métrages soutenus par Pictanovo et la Région Hauts-de-France

*PREMIER MERCREDI DU MOIS* de Mélodie Adda et Adrien Rozé

*APRÈS L'AURORE* de Yohann Kouam

*EPAVE* de Clément Hess

*UNE CONFRONTATION* de Guillaume Darius Khodavesi

En présence des réalisatrices, réalisateurs, productrices et producteurs.



## Sensibiliser les futurs professionnels

### OUVERTURE DES RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES

Dans une démarche de transmission, d'échanges, et de renouvellement des publics, L'ARP ouvre chaque année plus largement ses **Rencontres Cinématographiques aux étudiants et futurs professionnels issus de formations à Paris** (telles que la Fémis, la Fondation Culture et Diversité, l'ESEC, le Conservatoire Libre du Cinéma Français, le Cours Florent), **et en région Hauts-de-France** (Sciences Po Lille, Ecole 24, Art Fx).

Des réunions préparatoires organisées par L'ARP (à Lille et à Paris) permettent d'**exposer à près d'une centaine d'étudiants les enjeux des débats** qu'ils suivront en retransmission directe, ou sur place au Touquet, et de leur fournir des clés de compréhension. Une vingtaine d'étudiants, accompagnés de responsables pédagogiques, sont invités à participer aux Rencontres au Touquet (et remettent à L'ARP un compte rendu à l'issue de l'évènement).

Cette invitation incite les jeunes à prendre part aux réflexions sur les enjeux du secteur et leur permet une mise en lien avec le milieu professionnel.



Sciences Po (Lille)



Ecole 24 (Tourcoing)



Fondation Culture et Diversité (Paris)

## SOUTIEN AU DISPOSITIF LA PREMIÈRE DES MARCHES

L'ARP a mis en place dès la première édition des Rencontres Cinématographiques au Touquet, un partenariat avec **l'Acap (pôle régional image en Hauts-de-France)** : cet organisme explore les territoires d'expression artistiques propres au cinéma et aux images, défend et promeut le cinéma sous toutes ses formes et pour tous les publics, à travers 5 axes :

- Le soutien aux salles de cinéma et à la diffusion culturelle (accompagnement à la programmation de films et à l'organisation d'actions culturelles, formation des exploitants)
- L'éducation artistique aux images pour le jeune public, en temps et hors temps scolaire, ou en milieu rural (plus de 700 rencontres et ateliers par an)
- L'appui et l'accompagnement des acteurs éducatifs, culturels, sociaux (formations, rencontres professionnelle, éditions de ressources pédagogiques)
- L'observation et l'expertise (publication d'état des lieux, de notes professionnelles, d'études, l'ingénierie de projet et l'appui aux politiques culturelles territoriales)
- Le soutien à l'émergence et à la professionnalisation des jeunes auteurs cinéastes, dans le cadre du label Talents en court du CNC

Depuis 7 ans, l'Acap met en place chaque année le dispositif **La première des marches**, dans le cadre du label Talents en court du CNC, parcours d'accompagnement qualifiant réservé aux jeunes auteurs porteurs d'un projet de court-métrage, pour qui l'accès au milieu professionnel est lointain et difficile. L'accompagnement se déroule sur une année, avec des rendez-vous mensuels. Encadré par des professionnels (producteurs, scénaristes) et jumelé à des festivals de cinéma, l'objectif du parcours est d'accompagner l'écriture de scénario, en vue, à la fin de l'année, de défendre un projet de film de fiction ou d'animation, sous la forme d'un dossier correspondant aux normes professionnelles, et de le pitcher devant un public.

L'ARP participe à ce dispositif La première des marches lors de ses Rencontres Cinématographiques :

- En invitant les 6 lauréats de l'édition en cours (qui s'achève lors des Rencontres) pour la durée entière de l'évènement au Touquet, leur permettant ainsi d'assister aux débats, aux avant-première, de se joindre aux professionnels du secteur, et de rencontrer les lauréats de l'édition suivante.
- En sollicitant des producteurs/productrices, qui lors d'un après-midi entier, et après avoir étudié les dossiers des lauréats, les rencontrent, les écoutent pitcher et les conseillent, puis s'engagent à les accompagner et suivre leur projet lors de plusieurs rendez-vous tout au long de l'année qui suit les Rencontres. **Marthe Lamy** (Apaches films), **Antoine Salomé** (Mabel Productions) et **Alain-Emmanuel Reynal** (Miyu Productions) se sont engagés auprès des jeunes pour cette 7<sup>e</sup> édition 2022-2023.
- En accueillant le jury de l'édition suivante (permettant ainsi aux candidats retenus de rencontrer et d'échanger avec les lauréats de l'édition précédente)
- En organisant la projection de plusieurs **court-métrages** réalisés dans le cadre de la Première des marches, lors des projections officielles des Rencontres :
  - en avant programme : « *Identity* » de **Lintang Ratuwulandari**,
  - ou en séance dédiée aux courts-métrages soutenus par Pictanovo et la Région Hauts-de-France : « *Une confrontation* » de **Guillaume Darius Khodavesi**



Les 6 lauréats de l'édition 2022-2023

## L'ARP en région Hauts-de-France

Afin de tisser des liens pérennes en Hauts-de-France, au-delà des Rencontres du Touquet, les Cinéastes de L'ARP s'impliquent dans les principaux festivals (et résidence) organisés en automne dans cette région.

### LE FESTIVAL JEUNES ETOILES 2 VALENCIENNES

(13 avril 2023)



L'ARP a soutenu ce festival de courts-métrages réalisés par des lycéens en option cinéma de toute la région Hauts-de-France, à travers la participation de 3 de ses Cinéastes au jury : visionnage des films, délibération et remise des prix, puis rencontre et échanges avec les lycéens.

- Jeanne Labrune
- Jérôme Enrico
- Pascal Légitimus

### LE FESTIVAL 2 VALENCIENNES

(29 septembre au 3 octobre 2023)

**Claude Lelouch** (président d'honneur de L'ARP) parrain de cette édition  
Remise du prix d'honneur à **Nicole Garcia**  
et Prix Coup de cœur à **Michel Hazanavicius**, tous deux membres de L'ARP



## LE FESTIVAL CINÉMONDES À BERCK-SUR-MER

(13 octobre 2023)

Programmation d'un documentaire « coup de cœur » d'un Cinéaste de L'ARP :

projection du film *Etat limite*, de **Nicolas Peduzzi**  
en présence du réalisateur  
présenté par **Fabien Gorgeart** (Cinéaste de L'ARP),  
suivi d'un échange entre les 2 cinéastes,  
puis d'un cocktail offert par L'ARP à tous les participants  
cinéphiles.



## L'ARRAS FILM FESTIVAL

(3 au 12 novembre 2023)



En raison des dates communes des deux évènements, L'ARP a travaillé avec les organisateurs du festival et les distributeurs des films présentés en avant-première, afin de pouvoir programmer des films communs et permettre aux équipes de films d'être présentes au Touquet et à Arras :

- **Thomas Bidegain**, réalisateur de *Soudain seuls*
- **Delphine Deloget**, réalisatrice de *Vivants*
- **Arnaud des Pallières**, réalisateur de *Captives*

**Dominik Moll** (coprésident des Rencontres de L'ARP) a présidé le jury Atlas du Festival d'Arras.

## CINÉCOMÉDIE-LILLE

(11 au 15 octobre 2023)

Résidence Lab Cinécomédie :

**Lucien Jean-Baptiste** (Cinéaste de L'ARP)

Parain de l'édition 2023

Lors du festival :

Soirée Hommage à **Patrice Leconte** (Cinéaste de L'ARP)



## PARTENARIAT AVEC DES ÉCOLES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE : ÉCOLE 24 ET SCIENCES PO LILLE

### Partenariat avec l'École 24

L'ARP a souhaité apporter son soutien à l'**École 24**, dès sa création en septembre 2022 (dans des locaux temporaires à Roubaix, puis installée à l'automne 2023 à Tourcoing). Cette école, créée par ArtFX, forme chaque année 24 étudiants aux métiers de l'image et du son.

Les Cinéastes de L'ARP **Nathalie Marchak** et **Nicolas Bary** ont accepté d'en être la marraine et le parrain.

Tout au long de l'année, L'ARP organise des moments de rencontres et d'échanges entre des professionnels cinéastes et chef opérateur, et les étudiants. (cf. Masterclass à l'École 24—page 35)

### Participation aux Rencontres Cinématographiques de L'ARP

**Réunion d'information** et de sensibilisation des étudiants des promotions 1 et 2 de l'École 24 (48 élèves), et des 7 étudiants de **Sciences Po Lille** sur les enjeux des thèmes abordés lors des débats des Rencontres.

**Invitation** au Touquet de 2 étudiants de l'**école 24**, et des 7 étudiants de **master MIC (Management des institutions culturelles) de Sciences Po Lille**.

A l'occasion des Rencontres, les responsables pédagogiques de l'École 24 et de Sciences Po Lille ont fait connaissance, et prévu de mutualiser certaines actions, en partenariat avec L'ARP (organisation de masterclass communes, préparation de questionnaires et rencontres en amont de l'évènement au Touquet, entre les étudiants réunis en groupes de travail avec plusieurs Cinéastes de L'ARP intervenants dans les débats.)

Par ailleurs, L'ARP pourrait faire lien entre les 2 établissements sur des travaux que mène chacun de façon unilatérale jusqu'alors, sur le thème du Portrait.



La délégation de l'École 24



La délégation de Sciences Po Lille

# À la rencontre des étudiants et jeunes professionnels

## Masterclass à l'Ecole 24

L'Ecole 24 est une nouvelle école, implantée depuis 1 an à Tourcoing en Région Hauts-de-France. Elle forme des futurs talents qui participeront à la création des films et séries de demain. Elle propose des formations dans 4 filières : le scénario, la mise en scène, l'image et le montage.

Divisée en 3 temps (le tronc commun de 2 ans, puis la spécialisation en 3<sup>ème</sup> année de Bachelor et enfin la professionnalisation durant 2 années de Master), la pédagogie est construite sur la répartition suivante : 70% consacrés aux savoirs fondamentaux et 30% dédiés aux nouvelles pratiques numériques innovantes.

L'ARP a souhaité apporter son soutien à l'Ecole 24, dès sa création en septembre 2022.

Cette école formant aux métiers de l'image et du son est située en Région Hauts de France.

Les Cinéastes de L'ARP **Nathalie Marchak** et **Nicolas Bary** ont accepté d'en être la marraine et le parrain.



A l'occasion de l'inauguration du bâtiment de l'école à Tourcoing (le 5 octobre 2023) **Nathalie Marchak** et **Nicolas Bary** ont échangé avec les étudiants des promotions 1 et 2 de l'école, le temps d'un regard croisé sur leurs métiers de cinéastes, mettant en parallèle leurs relations à l'écriture, la mise en scène, la direction d'acteurs et la post-production.



**Nathalie Marchak** était venue rencontrer les étudiants en lors de la diffusion de sa série *Les Siffleurs* (28 février 2023)



Plusieurs masterclass ont par ailleurs été organisées **entre un Cinéaste de L'ARP et son chef opérateur**, afin de partager devant les étudiants leur collaboration, en ponctuant leurs propos d'extraits de leurs filmographies communes. Les étudiants ont pu ainsi rencontrer :

>> la cinéaste et comédienne **Anne le Ny** et le chef opérateur **Laurent Dailland** (7 avril 2023)



>> le cinéaste **Patrice Leconte** et le chef opérateur **Jean-Marie Dreujou** (5 décembre 2023)



## Masterclass au Cours Florent

L'ARP et le Cours Florent ont conclu en 2021 un partenariat visant à organiser plusieurs rencontres, tout au long de l'année, entre des cinéastes, comédien.ne.s, et les étudiant.e.s du Cours Florent.

**4 Masterclass ont été organisées en 2023.**

Par ailleurs, L'ARP offre 10 places aux étudiants du Cours Florent à tous les évènements organisés au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, projections spéciales, ...).



**Baya Kasmi et Lyes Salem** suite à la projection de son film *Youssef Salem a du succès* (au cinéma Balzac le 25/01/2023).



**Jeanne Herry et le comédien Birane Ba** suite à la projection de son film *Je verrais toujours vos visages* (au cinéma Balzac le 14/04/2023)



**Michel Hazanavicius et la comédienne Bérénice Bejo** (au Cours Florent le 13/12/2023)



**Quentin Dupieux et le comédien Raphaël Quenard** suite à la projection de son film *Yannick* (au cinéma Balzac le 29/10/2023)

## Masterclass à l'école Nouvelles écritures

Créée en avril 2021 au sein du groupe Combat, l'association Nouvelles Ecritures est un organisme de formation, qui s'adresse aux jeunes talents en situation de fragilité sociale ou géographique, issus de milieux défavorisés et éloignés des écoles de cinéma dans lesquelles ils s'auto-assignent à ne pas postuler en raison notamment du coût et de la longueur des formations.

L'objectif de Nouvelles Ecritures est d'offrir à 12 jeunes talents, pendant 1 an, les conditions idéales d'apprentissage et d'accompagnement vers leur professionnalisation dans deux métiers (scénariste de série et producteur), métiers en forte demande de compétences et de jeunesse avec :

- une formation à l'écriture sérielle de 9 mois gratuite et sans requis de diplôme ;
- une offre de formation professionnelle continue dans le cadre de stages de deux semaines, à destination de deux groupes : jeunes scénaristes parmi les publics cibles de l'association, et scénaristes plus confirmés qui souhaitent élargir leurs compétences à la série.

Le principe de son action est d'enseigner dans le cadre d'une pédagogie de projet et d'apprentissage. Son programme de formation annuelle s'adapte à cet objectif, avec de nombreux exercices pratiques, des rencontres de professionnels dans le cadre de masterclass et la mise en place d'un dispositif systématique de stages et de mentorat.

Depuis le lancement de cette formation à la rentrée scolaire 2021, L'ARP invite tous les étudiants de la promotion aux événements organisés au Cinéma des Cinéastes (avant-premières et projections spéciales).

L'ARP organise des **temps de rencontres privilégiés avec des cinéastes**, au sein de l'école : ces moments d'échange (2 à 4 heures) permettent aux 12 élèves d'échanger avec des cinéastes confirmés, qui partagent avec eux leur parcours, leurs expériences sur l'écriture de longs-métrages et de séries. 3 masterclass ont été organisées en 2023 :

Michel Leclerc, Cinéaste de L'ARP : 10/03/2023



Jean-François Halin, scénariste : 2 interventions



le 13 décembre avec la promotion 2023-2024



le 30 janvier 2023 avec la promotion 2022-2023

## La Maison du Film et la Résidence TRIO

L'ARP travaille également aux côtés de la Maison du Film et développe autant que possible des ponts, en proposant par exemple à des jeunes professionnels de présenter leur travail dans le cadre de la Journée de la Création, ou bien de participer à plusieurs événements organisés par L'ARP.

Riche de son expertise dans la mise en relation de talents, le conseil et le suivi de projets, la **Maison du Film** a conçu **TRIO**, un dispositif d'accompagnement de projets et une résidence consacrée à la musique de film pour œuvrer à la transversalité des savoirs et soutenir les projets de films où la musique est à l'honneur. La résidence, point d'orgue du dispositif TRIO, se déroule durant 6 jours en septembre, durant lesquels les lauréat-e-s sélectionné-e-s se questionnent sur l'élaboration de la musique d'un futur film.

La résidence soutient des projets dans lesquels la musique est à l'honneur, et accueille des compositeurs, réalisateurs, producteurs, de tous les genres et formats de films : animation, expérimental, fiction, courts et longs métrages.

## La Cité européenne des scénaristes

La Cité européenne des scénaristes est une association d'intérêt général dédiée aux scénaristes et aux acteurs du secteur audiovisuel et cinématographique. Elle a vocation à être un lieu de création, de recherche et développement, de transmission et de promotion des talents et des récits.

En 2021, la Cité des scénaristes a lancé sa première action, à travers la création d'un Centre de compagnonnage. Il s'agit d'un **dispositif d'insertion professionnelle, rémunéré et complémentaire** aux écoles, aux formations universitaires et aux associations proposant une première expérience d'écriture audiovisuelle.

Ce parcours professionnel individualisé qui se déroule sur une période de 6 à 10 mois, offre à un **scénariste-apprenant** la possibilité d'effectuer une immersion au sein d'une équipe d'écriture (long-métrage, série, unitaire), sous la responsabilité d'un **scénariste-compagnon**.

Cette immersion en alternance s'articule avec des phases de réflexion animées par un scénariste-coordonnateur, aux côtés duquel l'apprenant revient sur les situations de travail rencontrées afin d'en tirer des enseignements qu'il pourra réinvestir dans le cadre de modules pédagogiques délivrés par la Cité tout au long du parcours professionnel.

## Un artiste à l'école

L'opération *Un artiste à l'école*, portée par l'association *La culture et la copie privée*, dont L'ARP est membre, **propose à une vingtaine d'artistes chaque année** (auteurs, artistes interprètes, musiciens, producteurs, graphistes, dessinateurs...) des **différents secteurs** (cinéma-audiovisuel, musique, arts graphiques...) **de retourner dans leur école, collège ou lycée**, afin d'évoquer leur parcours, leur métier, partager leur expérience avec les élèves.

Cette initiative a quatre objectifs majeurs :

- Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale
- Faire de la pédagogie sur la démarche et le métier
- Enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires
- Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste

L'ARP accompagne ce dispositif en proposant à son réseau de cinéastes et de créateurs d'y prendre part.

# Subventions directes aux structures d'intérêt général

Au-delà des actions organisées ou coorganisées par L'ARP, en sa qualité d'Organisme de Gestion Collective, elle apporte son soutien à différentes structures d'intérêt général et manifestations culturelles parce que celles-ci partagent le même objectif de promotion de la diversité cinématographique et culturelle.

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association ADRIC créée dans le cadre de la coalition Française pour la Diversité Culturelle (**ADRIC**)
- Soutien financier à hauteur de 8 000 € à **Eurocinéma**
- Soutien financier à hauteur de 7 438 € à l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (**ALPA**)
- Soutien à hauteur de 2 500 € à l'Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audio-visuel (**AMAPA**)

# 3

## Promotion de la création

La promotion de la création cinématographique et de la diversité culturelle est au cœur des missions de L'ARP et des actions qu'elle mène tout au long de l'année, auprès de tous les publics.

# La Journée de la Création

La Journée de la Création est un événement consacré à la **création cinématographique et audiovisuelle et à ses talents** - cinéastes, scénaristes, comédien.ne.s, producteur.trice.s... - qui ambitionne d'offrir aux créateurs et aux participants, composés notamment de jeunes et futurs professionnels, un espace d'échanges autour de la création dans toute sa richesse et sa diversité.

La 5ème édition s'est déroulée **mardi 18 avril au Cinéma des Cinéastes**, avec pour thème « **Écologie et Création** ». Elle s'est articulée autour d'une introduction, un cas pratique, un regard croisé, une table ronde, et une soirée hommage.

Gratuite, ouverte à toutes et tous, elle est aussi diffusée en direct et en replay sur [l'Arpthèque](#).

## INTRODUCTION DE LA JOURNEE PAR CHRISTOPHE BLAIN



Introduction animée par **Quentin Legiard** (Librairie de Paris).

Avec : **Christophe Blain**, Illustrateur et Co-auteur, avec Jean-Marc Jancovici, de la bande dessinée *Le Monde sans fin*.

*Quel processus créatif a guidé Christophe Blain pour cet ouvrage, qui aborde, avec inventivité et humour, les questions fondamentales liées aux enjeux énergétiques et climatiques ?*

## POURQUOI ET COMMENT RACONTER LA NATURE ?

Table ronde animée par **Perrine Quennesson**, Journaliste et Critique cinéma.

Avec :

- **Jean-Michel Bertrand**, Réalisateur et Photographe (*La Vallée des loups, Marche avec les loups...*)
- **Stéphane Cazes**, Réalisateur et Scénariste (*Les Têtes givrées...*)
- **Laurent Charbonnier**, Réalisateur et Scénariste (*Le Chêne...*)
- **Marie-Laure Daridan**, Directrice des relations institutionnelles de Netflix France
- **Pierre Jolivet**, Cinéaste de L'ARP (*Algues vertes, l'histoire interdite...*)
- **Sébastien Marnier**, Romancier, Réalisateur et Scénariste (*L'Heure de la sortie...*)



*Cinéastes, scénaristes et productrice interrogent la place de la Nature sous le prisme de la narration : quels récits pour raconter l'environnement et le vivant ?*

*Comment l'écologie se raconte-t-elle ? Par quels codes narratifs ?*

*Sous quels angles, à travers quelles formes et quels genres ?*

## CAS PRATIQUE AUTOUR DU FILM LA MONTAGNE, DE THOMAS SALVADOR

Avec :

- **Thomas Salvador**, Réalisateur, Scénariste, Comédien (*La Montagne, Vincent n'a pas d'écaïlles...*)
- **Mathilde Muyard**, Monteuse
- **Julie Salvador**, Productrice (*Christmas in July*) - excusée
- **Jérôme Krowicki**, Responsable SFX - excusé



Cas pratique animé par **Pierre Charpilloz**, Journaliste et Critique cinéma, autour du film *La Montagne*, de Thomas Salvador (Prix du Jury au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer 2023).

*Conversation, autour d'extraits du films, sur les choix artistiques liés à l'écologie et la nature, dans la mise en scène, dans l'éclairage, le son, la musique...*

## CRÉATION, RÉACTION, ACTION

Conversation animée par **Léolo Victor-Pujebet**, Fondateur de Horschamp.

Avec :

- **Jean-François Camilleri**, Producteur et Distributeur (Echo Studio)
- **Charlotte Cosson**, Écrivaine et Historienne de l'Art
- **Stéphane Durand**, Biologiste et Directeur de la collection Mondes Sauvages chez Actes Sud
- **Albane Godard**, Directrice Générale de la Fondation GoodPlanet
- **Jan Kounen**, Cinéaste de L'ARP (*Blueberry, -22,7°C, Epiphania...*)
- **Juliette Vigoureux**, Consultante en développement durable dans l'industrie cinématographique

*Regards croisés engagés et engageants avec des personnalités qui questionneront ensemble la manière dont l'écologie se raconte à travers les images, pourquoi et comment elle s'empare des récits.*



## AUDIENCE

- Environ 400 personnes ont participé à la Journée de la Création.
- Entre 70 et 120 spectateurs ont suivi les discussions en direct.
- Près de 400 spectateurs ont profité du replay.



## HOMMAGE À JACQUES PERRIN

Témoignages de personnalités ayant travaillé aux côtés de Jacques Perrin, qui fut Cinéaste de L'ARP, suivis de la projection d'un de ses films : Le Peuple Migrateur.

Hommage animé par **Christophe Barratier**, Cinéaste de L'ARP.

Avec :

- **Philippe Baisadouli**, Directeur de production
- **Olli Barbé**, Directeur de production
- **Philippe Barbeau**, Ingénieur du son
- **Sylvie Carcedo**, Cheffe opératrice
- **Jacques Cluzaud**, Réalisateur
- **Bruno Coulais**, Compositeur
- **Stéphane Durand**, Co-auteur et Conseiller scientifique de Jacques Perrin



## LIBRAIRIE EPHEMERE

A l'occasion de la journée de la Création, **une librairie éphémère a été créée en partenariat avec la Librairie de Paris** (place de Clichy) dans le hall du Cinéma des Cinéastes, proposant à tous les publics présents (professionnels confirmés, jeunes professionnels étudiants, grand public cinéphile) :

>> **des rencontres et séances de dédicaces** avec plusieurs auteurs intervenants aux tables ronde de la journée



Christophe Blain



Scénographie créée par les étudiants de l'école Hourdé



Charlotte Cosson

>> la vente d'ouvrages sélectionnés par les intervenants de la Journée, qui ont chacun partagé quelques titres de leur « **bibliothèque verte** » personnelle (ouvrages en relation avec le thème de l'écologie)

**LA BIBLIOTHÈQUE VERTE DE LA JOURNÉE DE LA CRÉATION**

Retrouvez tout au long de la Journée, dans le hall du Cinéma des Cinéastes, une sélection de livres choisis par les intervenants.

Cette librairie éphémère est organisée en partenariat avec :

LIBRAIRIE DE PARIS

HOURDÉ ÉCOLE SUPPLÉMENTAIRE

# Les Prix du scénario

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, L'ARP s'est associée au groupe Hildegard pour l'organisation des Prix du Scénario (ex Sopadin). La vocation des Prix est de faire **découvrir de nouveaux auteurs ou de mettre en lumière des jeunes talents** et d'encourager l'écriture cinématographique en mettant en compétition, chaque année, des scénarios de longs métrages pour le cinéma au stade de l'écriture. Sa force est de permettre aux auteurs finalistes d'être lus par un jury indépendant constitué de professionnels du cinéma et récompensés lors d'une remise de prix.

Le Grand Prix du Scénario est dorénavant ouvert à tous les scénaristes qui n'ont pas eu plus d'un scénario porté à l'écran. Plus de 100 films ont été réalisés à partir des scénarios sélectionnés, dont 80 depuis 1997.

La délibération du jury s'est déroulée dans les locaux de L'ARP le **lundi 6 février 2023**, suivie de la remise des prix en public au Cinéma des Cinéastes. Le jury 2023 était composé de :

- **Katell Quillévére** - Présidente du Jury
- **Manuel Alduy** – Directeur du Cinéma et des Fictions Numérique et Internationale
- **Rémi Burah** - Directeur général délégué Arte France Cinéma
- **Ava Cahen** - Déléguée générale Semaine de la Critique
- **Thierry Chèze** - Rédacteur en chef *Première*
- **Christel Delahaye** - Responsable des acquisitions FRANCETV Distribution
- **Bruno Deloye** - Directeur CINÉ + CLASSIC ET CLUB
- **Marine Jouven** - Responsable des préachats OCS
- **Blandine Masson** - Directrice de la fiction France Culture
- **Pauline Pangon** - Fondation d'entreprise David Hadida
- **Bérengère de Termont** - Responsable des acquisitions cinéma français Canal+
- **Franck Weber** - Directeur du développement Gaumont

4 scénarios ont été distingués parmi 6 finalistes eux-mêmes retenus parmi plus de 200 projets reçus.

**Les prix suivants ont été décernés :**

**GRAND PRIX** : Lawrence Valin, Malysone Bovorasmy, Marlène Poste et Gaëlle Macé, pour *Little Jaffna*

\* Dotation de 3 500€ par la Fondation David Hadida

\* Mise en ondes assortie d'une prime de 4 500€ pour les auteurs, par France Culture.

**MENTION SPÉCIALE** : Louise Hémon et Anaïs Tellenne avec la collaboration de Maxence Stamatiadis, pour *L'Engloutie*

\* Dotation de 2 500€ par la Fondation David Hadida

**COUP DE CŒUR** : Zoé Labasse, pour *Les danseurs de Strasbourg*

**LABEL DÉCOUVERTE** : Daouda Diakhaté, pour *MBOTT*



Lauréats du Grand Prix du scénario 2023

# Le Prix Lux

Le Prix LUX (prix cinématographique européen du public) est un prix cinématographique décerné par le Parlement européen et l'Académie européenne du cinéma.

Attribué par un vote du public et des députés européens, il est décerné en partenariat avec la Commission européenne et le réseau de salles Europa Cinemas. Il récompense chaque année des œuvres qui participent au débat public européen, et sensibilisent aux questions sociales, politiques et culturelles en Europe.

Les films nominés sont sous-titrés dans les 24 langues officielles de l'Union européenne, et des projections gratuites sont organisées dans tous les États membres. Le film lauréat fait l'objet d'une campagne de promotion à travers l'Union européenne, et obtient une adaptation pour personnes sourdes ou malentendantes. Le prix LUX est remis par le président du Parlement européen en session plénière à Strasbourg.

L'ARP soutient ce Prix, dans son souhait d'encourager la créativité européenne dans sa diversité et de participer à la visibilité du cinéma européen.

Les 5 derniers films en lice pour le prix sont ainsi projetés au Cinéma des Cinéastes, en collaboration avec le Parlement européen :

- **Close** de Lukas Dhont (24 avril à 11h)
- **Sans filtre** de Ruben Östlund (25 avril à 11h)
- **Feu follet** de Joao Pedro Rodrigues (26 avril à 10h30)
- **Burning days** de Emin Alper (27 avril à 11h)
- **Nos Soleils** de Carla Simon (2 mai à 19h30)

Une soirée spéciale a également été organisée au Cinéma des Cinéastes le 2 mai 2023 :



Présentation par **Isabelle Coustet** (Cheffe du Bureau du Parlement européen en France)

19h30 : Débat « Ecologie et Cinéma : quels liens ? quels enjeux ? » avec :

- **David Cormand**, Député européen
  - **Albane Godard**, Directrice générale de la Fondation GoodPlanet
  - **Leslie Thomas**, Secrétaire Générale du CNC
  - **Benoît Volnais**, co-Réalisateur du film *Avant l'effondrement*
- 20h30 : Projection du film **Nos Soleils** de Carla Simon

Le Prix Lux 2023 a été remporté par **Close** de Lukas Dhont.

# Cinéma ! Les podcasts de L'ARP



Les empêchements du premier confinement, mais aussi l'envie de poursuivre les échanges sont à l'origine de cette collection de podcasts. Pour faire parler auteurs, réalisateurs, acteurs, chef opérateurs, compositeurs... de leur envie de cinéma.

Lancée en 2020 sur toutes les plateformes d'écoute, L'ARP a enrichi en 2023 sa collection CINÉMA ! (le cinéma par ceux qui le font) **avec 2 nouveaux épisodes, mettant en lumière des femmes engagées.**

## EPISODE 7 : TROIS FEMMES DE CINÉMA ENGAGÉES

**Euzhan Palcy** a réalisé *Rue Cases Nègres* (1983) et *Une Saison Blanche et Sèche* (1989) ; elle est la deuxième réalisatrice française à avoir obtenu un Oscar d'honneur.

**Mounia Meddour** est la réalisatrice de *Papicha* (César du meilleur premier film en 2019) et de *Houria* (son second film, sorti le 15 mars 2023 en salles).

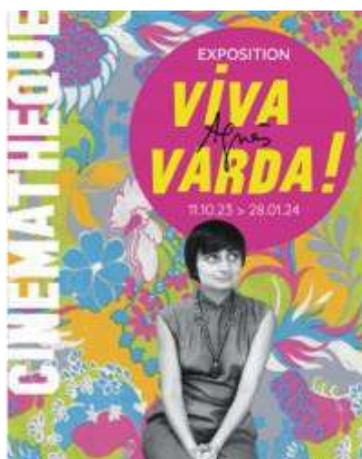
**Laurence Lascary** est productrice : avec sa société *De l'autre côté du Périph'*, elle a notamment produit *L'Ascension* de Ludovic Bernard en 2017 avec Ahmed Silla, et *A La Belle Etoile* de Sébastien Tullard, avec Just Riadh, sorti en février 2023.



De la Martinique à l'Algérie, en passant par la Seine Saint-Denis, elles portent une voix singulière dans le cinéma français. Elles partagent :

- Leurs expériences de femme dans le cinéma, en France et aux Etats Unis,
- Leur combat pour démocratiser leurs métiers, et encourager la diversité à l'écran comme en coulisses.

## EPISODE 8 : VIVA VARDA, AVEC FLORENCE TISSOT ET VÉRONIQUE LE BRIS



Cinéaste unique dans l'histoire du cinéma français et international, **Agnès Varda** fut aussi une grande artiste engagée. Rare réalisatrice dans un milieu dominé par les hommes, son art fut le témoin et le porte-parole de son engagement féministe.

Retour sur son parcours en quelques films emblématiques, à travers une visite guidée de l'exposition *Viva Varda* à la Cinémathèque française, en compagnie de :

- la commissaire d'exposition **Florence Tissot**
- et de la créatrice du Prix Alice-Guy et spécialiste de l'histoire des femmes cinéastes, **Véronique Le Bris**

# Avant-premières et séances spéciales

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement **les avant-premières publiques de films**, pour certains d'entre eux réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2023, 7 avant-premières et 3 séances spéciales de Cinéastes de L'ARP ont été organisées :

- *Je verrai toujours vos visages*, de **Jeanne Herry** (le 27/03/2023)
- *L'Automne Pyong Yang, un portrait de Claude Lanzmann*, de **François Margolin** (le 11/04/2023)
- *Ma langue au chat*, de **Cécile Telerman** (le 17/04/2023)
- *Stars at Noon*, de **Claire Denis** (le 12/06/2023)
- *Cléo, Melvil et moi*, de **Arnaud Viard** (le 12/07/2023)
- *Les Algues vertes*, de **Pierre Jolivet** (le 06/07/2023)
- *Le Repaire des contraires*, de **Léa Rinaldi** (le 18/10/2023)
- *Youssef Salem a du succès*, de **Baya Kasmi** (le 18/01/2023) - séance spéciale
- *Le Cours de la vie*, de **Frédéric Sojcher** (le 10/05/2023) - séance spéciale
- *L'Été dernier*, de **Catherine Breillat** (le 13/09/2023) - séance spéciale

## L'Arptheque

Le **site Internet de L'ARP**, ainsi que la **présence de L'ARP sur les réseaux sociaux**, participent permettent de promouvoir les activités de L'ARP et d'informer le grand public de l'actualité de la diversité cinématographique.

Afin de mettre en valeur ses actions culturelles, et pour partager ses contenus visuels et audio foisonnants auprès du plus grand nombre (podcasts, captations des conférences, Masterclass et rencontres organisées par L'ARP), un espace intitulé **L'ARPTHEQUE** a été dédié sur le site de L'ARP, accessible à tous :

<https://larptheque.larp.fr/>

## Filmo

Fin novembre 2020, un partenariat entre L'ARP, le Cinéma des Cinéastes et la plateforme FILMO a été mis en place, dans l'idée de développer un **espace dédié aux films des Cinéastes de L'ARP sur la plateforme VOD/SVOD : « les cinémas des cinéastes »**. La volonté de ce partenariat est de défendre et faire découvrir toute la diversité et la richesse de la création cinématographique européenne, avec pour mission commune de présenter un cinéma pluriel, libre et indépendant.

L'espace ARP x FILMO met ainsi en avant près de **500 films représentant toutes les cinématographies et les générations portées par les Cinéastes de L'ARP**, constamment enrichis de nouveaux films, de (re)découvertes et de restaurations, ainsi que des rendez-vous réguliers avec les Cinéastes de L'ARP, entretiens et tables rondes pour parler de leurs cinémas. En 2023, un nouveau format de Masterclass a été mis en place. Baya Kasmi a notamment inauguré ce nouveau format.

Pour promouvoir cet espace, en sus de la mise en avant sur les réseaux sociaux de L'ARP et de FILMO, une vidéo **teaser** a été réalisée pour présenter L'ARP et l'objectif de ce partenariat. Les vidéos de la collection « C'est quoi être cinéaste aujourd'hui ? », pour laquelle plusieurs Cinéastes de L'ARP se sont mobilisés - parmi eux Claude Lelouch, Michel Ocelot, Pascal Elbé, Hugo Gélin, Olivier Nakache, Eric Toledano, etc. - ont également été diffusées sur l'espace ARP/FILMO et en avant-séance au Cinéma des Cinéastes.

Le corner ARP x FILMO recense en moyenne **5 000 vues par mois** sur le site de la plateforme FILMO.

# 4

## L'égalité des chances

Forte de ses relations avec plusieurs écoles, associations ou fondations, et soucieuse que le cinéma soit à l'image de la diversité de la société dont il est notamment l'expression, L'ARP s'attache plus particulièrement, depuis 2020, à développer ses **actions d'inclusion et de sensibilisation à l'égalité des chances**, en direction de tous les publics.

# Masterclass Femmes de cinéma

L'ARP a initié en fin d'année 2019 un **partenariat avec le Lab Femmes de cinéma (\*) et Horschamp (\*)**, afin d'accueillir au **Cinéma des Cinéastes**, le temps d'une conférence d'une heure et demie, une **personnalité choisie pour son parcours de cinéaste et pour l'éclairage qu'elle apporte sur la place des femmes dans le cinéma**.

Ces rencontres, ponctuées d'extraits de films, sont animées par Léo Victor-Pujebet (fondateur d'Horschamp) et Fabienne Sylvestre (créatrice du Lab Femme de cinéma), et font l'objet d'une captation, disponible sur le site d'Horschamp.

En 2023, L'ARP a reçu au Cinéma des Cinéastes 2 réalisatrices de L'ARP :

Danièle Thompson, le 13 juin 2023

Nicole Garcia, le 29 novembre 2023



(\*) Le Lab Femmes de cinéma est un Think Tank ayant pour vocation d'attirer l'attention du public sur la place des femmes (et plus particulièrement des réalisatrices) dans le cinéma en Europe, à travers une étude annuelle, des ateliers, des masterclasses.

(\*) Horschamp est une plateforme internet proposant un agenda de rétrospectives, festivals, débats, et des captations en direct de ces événements.

# Festival Pluriel.les

Le festival Pluriel.les s'est déroulé à Compiègne du 6 au 12 mars 2023.

Mettant à l'honneur **l'inclusion et les femmes** dans le cinéma international contemporain, la 6<sup>ème</sup> édition a affiché son soutien au **peuple iranien** et à la révolution pour la liberté qu'il traverse.

Ce festival propose une compétition internationale de longs métrages, une compétition officielle Emergence francophone (constituée de premiers longs métrages, de documentaires, et de courts-métrages).

L'ARP a soutenu le festival Pluriel.les pour son édition 2023, à travers une participation financière de 3 000€, et par la présence de certains de ses membres (Nathalie Marchak, Lisa Azuelos...).

# Festival Cinébanlieue

Créé en 2006, le Festival Cinébanlieue présente et récompense dans le cadre d'un concours, les jeunes talents du cinéma issus des quartiers et en manque de visibilité.

Son objectif est de **promouvoir à travers le cinéma, sous toutes ses formes, la diversité des regards, des talents, des imaginaires.**

A travers sa programmation, le festival s'attache à porter **un éclairage différent sur la banlieue et ses habitants** en proposant une vision, un panorama, plus juste et plus complexe de ces territoires, à mettre en lumière des talents autodidactes issus de la diversité, à soutenir et faire émerger des talents.

- 10 longs-métrages en avant-première sont proposés dans différentes salles de cinéma en Seine Saint-Denis, ainsi qu'une séance de pitch au Comédie Club.
- 10 courts-métrages en compétition sont également présentés suite à un appel à films sur les thèmes de la jeunesse, des marges et de l'exil), ainsi que 20 courts-métrages en panorama (ouverts à tous sans condition d'âge)

Pour répondre au souhait du festival d'élargir son audience, et de faire se rencontrer des jeunes avec des professionnels confirmés, L'ARP a souhaité soutenir ce festival et proposer une **rencontre entre un cinéaste et 2 jeunes réalisateurs.**

- Une masterclass a ainsi été organisée le 14 novembre 2023, au cinéma UGC Cité Ciné Paris 19<sup>ème</sup>, avec **Olivier Nakache**, animée par 2 jeunes cinéastes (Nora El Hourch et Wilmarc Val, scénaristes et réalisateurs issus des tremplins de Cinébanlieue) : discussion à bâtons rompus avec Olivier Nakache autour de ses films en particulier et du cinéma en général, devant une salle comble de jeunes professionnels et spectateurs cinéphiles.
- La rencontre a été précédée de la projection des 2 courts métrages cultes réalisés par le duo Olivier Nakache et Eric Tolédano : *Les Petits souliers* (1999) et *Ces jours heureux* (2002).



# Culture et diversité

La Fondation Culture et Diversité, créée en 2006, a pour mission de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir les arts et la culture en favorisant l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux pratiques et formations artistiques.

Elle intervient sur un large éventail d'activités artistiques (théâtre, musique, danse, photo etc.) et met en place plusieurs programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles, en partenariat avec des établissements de renom (Ecole du Louvre, Ecole nationale des Chartes, Institut National du Patrimoine, écoles d'art appliqués, d'architecture, etc.).

En partenariat avec la FEMIS, la Fondation Culture et Diversité propose depuis 2008 à 13 étudiants bacheliers issus de l'éducation prioritaire ou boursiers de l'enseignement supérieur, sélectionnés au niveau national, de participer à l'atelier « égalité des chances pour faire du cinéma », dont l'objectif est d'augmenter leurs chances de réussite au concours de la FEMIS. Cet atelier est organisé dans les locaux de la FEMIS et comprend des rencontres avec des professionnels, un apprentissage de connaissances techniques et théoriques sur le cinéma.

L'ARP a accepté d'accompagner ces 13 étudiants dans leur parcours académique, en proposant, à travers ses membres auteurs-réalisateurs-producteurs :

- De relayer les candidatures de stages recherchés par les étudiants selon la spécialité vers laquelle ils se destinent (production, réalisation, écriture de scénario) ;
- De développer un système de parrainage, tout au long de la scolarité de l'étudiant ;
- D'inviter 10 étudiants à toutes les avant-premières et soirées organisées au Cinéma des Cinéastes tout au long de l'année ;
- D'inviter aux Rencontres Cinématographiques 4 étudiants, et d'organiser en amont une réunion de préparation pour les éclairer sur les thèmes abordés lors de l'évènement, et leur donner des clés de compréhension.

## Cultures du Cœur

L'association Cultures du Cœur favorise l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs du public en situation de précarité. Elle mène une politique de sensibilisation, d'accompagnement et de formation des professionnels du champ social et du secteur culturel.

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes accompagnent cette démarche depuis 2 ans en offrant **chaque semaine, aux séances de cinéma du jeudi à 18h, 10 places au profit des personnes prises en charge ou accompagnées par les structures sociales adhérentes au dispositif Cultures du Cœur.**

## Cinéma pour tous

L'association Cinéma pour Tous œuvre pour ouvrir les portes du 7<sup>ème</sup> Art aux adolescents. Elle organise des projections gratuites de films en avant-premières suivies de débats pour les collégiens, lycéens et associations issus du réseau de l'éducation prioritaire de Paris, Lille, Lyon, Rouen et leurs périphéries.

L'ARP accompagne et soutient les activités de cette association, et propose au réseau de jeunes de participer à tous les évènements d'action culturelle organisés au Cinéma des Cinéastes.

# Les Etoiles font leur cinéma

L'ARP est partenaire de l'association Les Etoiles, qui accompagne des enfants en soins ou en rémission d'un cancer, avec la volonté de les sortir de leur condition d'« *enfant malade* » en leur apportant du rêve et de l'évasion, de l'exceptionnel et du merveilleux, à travers les plus grands événements sportifs et culturels.

L'action « *Les Etoiles font leur Cinéma* » est celle de faire découvrir le « 7e Art » à six adolescents lors du Festival de Cannes. Pendant ce séjour pédagogique et artistique, ils découvrent le cinéma de façon active par l'intermédiaire d'animations et de rencontres avec des professionnels dans le but d'initier une réelle approche avec cet art, de les inciter à se rendre dans une salle de cinéma et de s'approprier ce lieu culturel, lieu de partage et de lien social.

L'ARP soutient cette association depuis 3 ans, pour organiser des rencontres avec des cinéastes, notamment lors du Festival de Cannes.

Le cinéaste de L'ARP **Gérard Krawczyk** a rencontré et partagé un grand temps d'échanges avec 6 enfants suivis dans le service cancérologie pédiatrique de l'Hôpital de Reims, le 22 mai 2023, lors du Festival de Cannes.



# Les Ecrans de la Paix

Depuis son engagement dans la reconstruction de l'Ariana, la plus grande salle de cinéma de Kaboul en Afghanistan, inaugurée en 2004, L'ARP est investie aux côtés de l'association Les Ecrans de la Paix.

Les Ecrans de la Paix se rendent dans les camps pour les personnes réfugiées et déplacées, et les sites dévastés par les conflits à travers le monde, pour proposer aux adultes et aux enfants des projections quotidiennes ou pluri hebdomadaires, et les aider à :

- Lutter contre la vacuité du temps qui s'installe
- Faire valoir le droit à la culture
- Proposer des films pédagogiques sur des thèmes du quotidien
- Ouvrir une fenêtre sur le monde
- Divertir et nourrir l'imaginaire
- Encourager les populations à s'exprimer et tisser des liens entre communautés

Les actions de l'association se déclinent en 4 types d'activités, toujours en partenariat avec des acteurs locaux :

- **L'itinérance** : diffusion des films pour chaque séance d'un camp à un autre, en intérieur l'hiver ou sur un écran gonflable en plein air l'été ;
- **L'équipement** : installation de matériel de projection plus pérenne dans des salles polyvalentes ;
- **La construction** de salles de cinéma et de nouveaux espaces culturels ;
- **L'organisation** de Festivals culturels.

Les Écrans de la paix sont désormais présents dans **cinq pays** : **l'Irak, la Syrie, l'Arménie, la République Démocratique du Congo et la Tanzanie**. En ces temps troublés à travers le monde, les Ecrans de la Paix continuent à apporter le cinéma et l'art aux jeunes pris au cœur des tensions et des conflits, et en 2023, plus de **21 800 personnes** ont pu profiter des projections organisées.

2023 aura été une année particulièrement intense en activités, malgré les différents conflits qui ont touché ces pays : la prise du Haut Karabagh, les violences entre milices en RDC, l'augmentation des réfugiés en Tanzanie, la résurgence de Daesh dans le nord-est Syrien. Dans ces contextes, une fois le minimum vital assuré par les ONG d'urgence lorsque nécessaire, les Ecrans de la Paix veulent apporter un moment d'évasion, une ouverture sur le monde et l'opportunité d'une prise de parole à ces jeunes perdus dans un quotidien hors du temps.

L'ARP soutient les actions menées par les Ecrans de la Paix, en versant à l'association une subvention de 5 000€.



# 5

## Activité de gestion de droits

Au cours de l'exercice 2023, L'ARP devait répartir à ses membres au titre de leur activité de production :

- **680 333 € HT** de rémunération pour la Copie Privée France et Etranger, dont 99 801 € HT restant à reverser au 31 décembre 2023.
- **370 173 € HT** de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble, dont 106 621 € HT restant à reverser au 31 décembre 2023.

# Rémunération pour Copie Privée

On note que **les collectes de redevances pour Copie Privée sont en très forte baisse. Cette baisse des collectes tient principalement à l'évolution du marché du smartphone.**

En effet, alors que les rémunérations pour Copie Privée collectées via COPIE FRANCE sur les smartphones neufs représentent près de 70% des perceptions de COPIE FRANCE et plus de 45% de celles de la PROCIREP en 2023, on observe que **les consommateurs diffèrent leur rééquipement dans un contexte de forte inflation.**

Par ailleurs, les droits de Copie Privée d'images fixes sont également en très forte baisse en 2023 par rapport à 2022. Cela reflète là encore l'évolution du marché du smartphone et, dans une moindre mesure, des tablettes, qui constituent l'essentiel des sources de perception de ces droits.

La règle en vigueur prévoit de n'inclure dans la répartition que les chaînes dont la part de marché en audience nationale globale (mesurée par Médiamétrie) dépasse ou atteint 1%, ce qui est le cas des 19 chaînes de la TNT gratuite déjà prises en compte pour la répartition des droits Copie Privée France 2022, à savoir, outre les chaînes hertziennes historiques, TMC et W9 (prises en compte depuis 2007), Gulli, TFX (ex NT1) et NRJ12 (depuis 2008), C8 (ex D8/Direct 8), CStar (ex D17/Direct Star) (depuis 2010), TF1 Séries Films (ex HD1) et RMC Découverte (depuis 2014), 6Ter (depuis 2015), Chérie 25 (depuis 2016), et RMC Story (ex Numéro 23) (depuis 2017).

Quatre autres chaînes ont dépassé le 1% d'audience en 2023 : BFM TV, L'ÉQUIPE TV, CNEWS et LCI. Mais ces quatre dernières ne sont pas prises en compte dans le calcul de la rémunération à cause des programmes qu'elles diffusent et qui ne sont toujours pas susceptibles d'être rémunérés.

Quant à **l'Action Culturelle**, elle représente un montant de **159 176 €** et a diminué par rapport à 2022. Il est noté que la rémunération pour Copie Privée étrangère ne génère pas d'Action Culturelle. Seule la rémunération pour Copie Privée France est concernée.

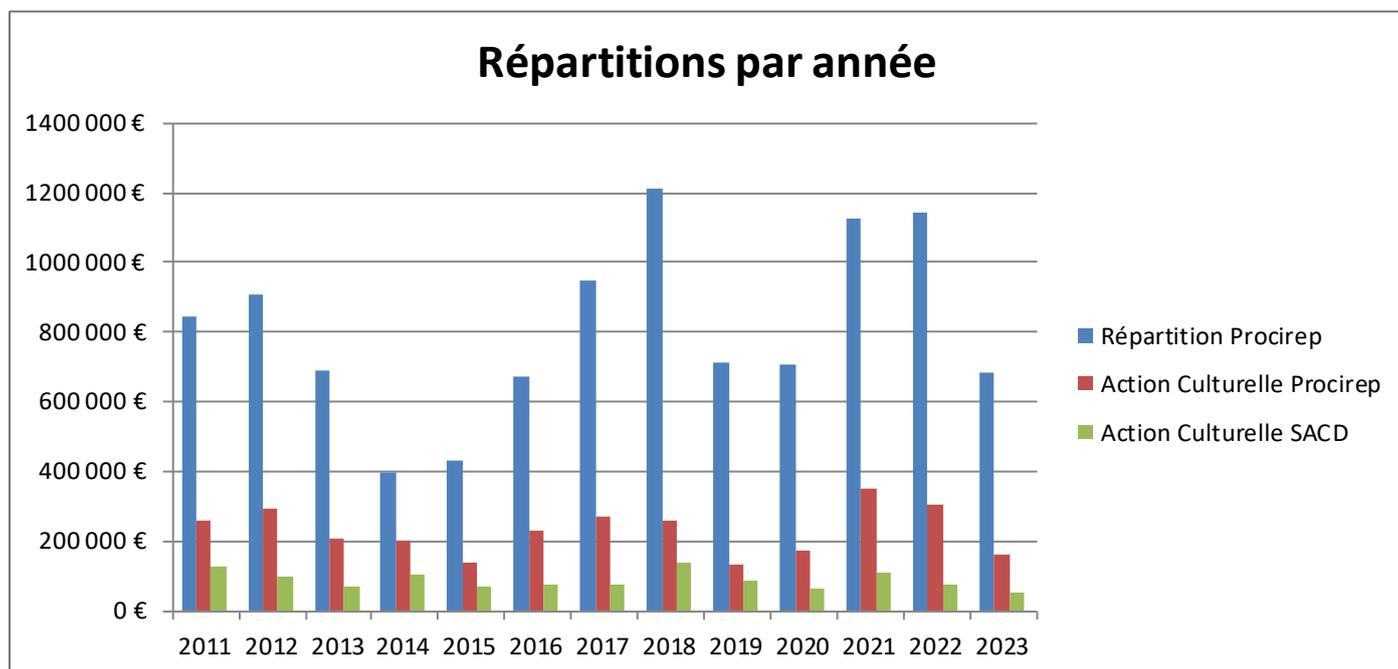
Enfin, depuis le 1er janvier 2019, les rémunérations pour Copie Privée (uniquement) reversées par la PROCIREP ne sont plus assujetties à la TVA (selon un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne rendu le 18 janvier 2017 (affaire C-37/16) et confirmé par les autorités fiscales françaises).

**Rappel :** Nous restons à la disposition de nos membres pour effectuer l'enregistrement de leurs droits sur le portail extranet dédié de la PROCIREP, [https://sirel.procirep.fr/procirep\\_extranet\\_fo/Views/Login/](https://sirel.procirep.fr/procirep_extranet_fo/Views/Login/), pour les accompagner dans leurs démarches administratives et pour répondre à toute question.

Toutefois, plusieurs membres ont souhaité enregistrer directement leurs droits depuis ce portail. Chaque membre peut y accéder et demander l'ouverture de son compte utilisateur. Un mot de passe sera alors envoyé qui permettra au membre de se connecter à son espace.

## RÉMUNÉRATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS COPIE PRIVÉE RÉPARTIS PAR L'ARP

	REPARTITION (€)		ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	PROCIREP	SACD
2010 (répartition en 2011)	837 844	257 520	126 044	
2011 (répartition en 2012)	903 046	286 926	92 489	
2012 (répartition en 2013)	685 786	206 273	69 060	
2013 (répartition en 2014)	393 244	200 007	102 206	
2014 (répartition en 2015)	427 412	133 702	67 450	
2015 (répartition en 2016)	669 689	229 411	70 508	
2016 (répartition en 2017)	940 778	267 838	71 732	
2017 (répartition en 2018)	1 203 836	252 980	137 335	
2018 (répartition en 2019)	709 665	127 330	80 902	
2019 (répartition en 2020)	703 665	113 749	59 560	
2020 (répartition en 2021)	1 118 982	345 727	109 235	
2021 (répartition en 2022)	1 140 019	297 793	69 341	
2022 (répartition en 2023)	680 333	159 176	46 827	



## Mesure de l'enregistrement

En ce qui concerne la mesure de l'enregistrement depuis la TV, la PROCIREP a rappelé que tous les deux ans, Médiamétrie (via COPIE FRANCE) fait une étude globale sur les pratiques d'enregistrement de programmes TV, aux fins d'évaluer, d'une part, les tendances générales en matière d'équipement et de pratiques d'enregistrement par type de programme, et d'autre part, la pertinence de l'utilisation de l'audience différée en tant qu'estimation du copiage réalisé.

La dernière étude en date est celle de la vague n° 10 réalisée en octobre 2021. Il est notamment rappelé que cette étude permettait à Médiamétrie de considérer que **l'audience différée restait une très bonne approximation du copiage**. Elle fait également état de la progression des équipements d'enregistrement dans le cloud, ainsi que des pratiques de « time shifting » (= pause du direct pour visionnage en différé).

La PROCIREP rappelle qu'en raison du Brexit, devenu effectif au 31 décembre 2020, les œuvres originaires du Royaume-Uni ne sont plus rémunérées par la PROCIREP.

Il est également rappelé que, conformément à la décision de la commission Exécutive PROCIREP du 25 septembre 2002, toute œuvre de plus de 50 ans est exclue du bénéfice de la rémunération pour Copie Privée. En effet, compte tenu de la durée des droits voisins, **seules les œuvres de moins de 50 ans se voient rémunérées par la PROCIREP**.

En ce qui concerne les ventes des supports numériques, les familles contributrices sont les téléphones multimédia (45,8%), les Décodeurs-enr.& Box à disque dur (1,8%), les Tablettes tactiles multimédia (12,3%), les Clés USB et cartes mémoires (8,9%), Disques durs externes (7,3%), Services de NPVR (21,1%), les Tablettes PC (1,2%), les DVD enregistrables (1,2%), les Baladeurs/app. multimédia (MP4) (0,1%), et les CD-R/RW data (0,3%).

## Frais de gestion

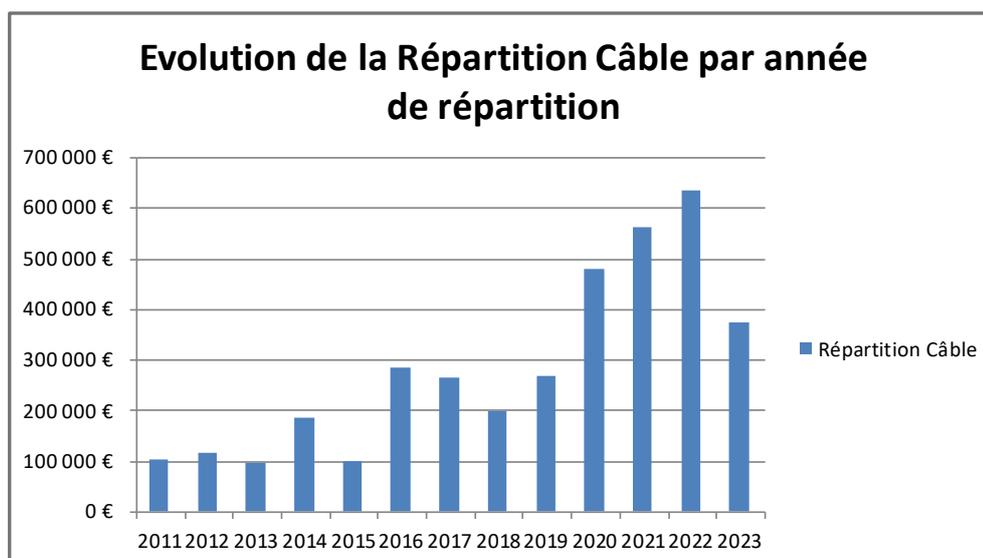
Concernant la répartition effectuée en 2023, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 7,30% pour la Copie Privée France et ceux de L'ARP à 5,50%. En ce qui concernait la Copie Privée Etrangère, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 6,30% et ceux de L'ARP à 5,50%.

# Rémunération câble

Concernant la rémunération câble, son niveau a baissé en 2023 par rapport à 2022. Il s'agit des droits des producteurs dans le domaine de la retransmission intégrale et simultanée de certains programmes de télévision par des organismes tiers (opérateurs de réseaux câblés, ADSL, bouquets satellites). Le montant varie donc notamment en fonction des types d'œuvres, de la chaîne, de la durée et de l'audience.

## RÉMUNÉRATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CÂBLE RÉPARTIS PAR L'ARP

	Montant (€)
2010 (réparti en 2011)	99 755
2011 (réparti en 2012)	113 652
2012 (réparti en 2013)	93 095
2013 (réparti en 2014)	182 777
2014 (réparti en 2015)	96 391
2015 (réparti en 2016)	292 537
2016 (réparti en 2017)	263 496
2017 (réparti en 2018)	197 197
2018 (réparti en 2019)	265 776
2019 (réparti en 2020)	478 255
2020 (réparti en 2021)	559 800
2021 (réparti en 2022)	632 477
2022 (réparti en 2023)	370 173



Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'ANGO/A/AGICOA et donnent lieu *in fine* à des prescriptions.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos co-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGO/A/AGICOA.

En effet, comme nous vous le rappelons chaque année, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits.** Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas.

N'hésitez pas à contacter Monsieur Salim DARIOUCHI pour toute information sur : [sdariouchi@larp.fr](mailto:sdariouchi@larp.fr)

**Rappel :** Nous restons à la disposition de nos membres pour effectuer l'enregistrement de leurs droits sur le portail extranet dédié de la PROCIREP, [https://sirel.procirep.fr/procirep\\_extranet\\_fo/Views/Login/](https://sirel.procirep.fr/procirep_extranet_fo/Views/Login/), pour les accompagner dans leurs démarches administratives et pour répondre à toute question.

Toutefois, plusieurs membres ont souhaité enregistrer directement leurs droits depuis ce portail. Chaque membre peut y accéder et demander l'ouverture de son compte utilisateur. Un mot de passe sera alors envoyé qui permettra au membre de se connecter à son espace.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion 2023 ont été de 5,40% (dont 2,40% pour l'ANGO/A) pour le câble étranger, et de 15,90% (dont 6,20% pour l'ANGO/A) pour le câble France et Satellite Afrique.

# Ils sont L'ARP

**A** Jean Achache, Santiago Amigorena, Roger Andrieux, Jean-Jacques Annaud, Pascal Arnold, Olivier Ayache-Vidal, Iradj Azimi, Lisa Azuelos

**B** Abdelkrim Bahloul, Jérémy Banster, Philippe Barassat, Patricia Bardon, Jean-Marc Barr, Christophe Barratier, Nicolas Bary, Claude Berne, Julie Bertuccelli, Gérard Bitton, Bertrand Blier, Sophie Blondy, Dany Boon, Thierry Boscheron, Patrick Bouchitey, Férid Boughedir, Paul Boujenah, Patrick Braoudé, Catherine Breillat, Eric Burtheret

**C** Dominique Cabrera, Christian Carion, Jean-Michel Carré, Camille de Casabianca, Julien de Casabianca, Olivier Casas, Etienne Chatiliez, Elie Chouraqui, Souleymane Cissé, Etienne Comar, Jérôme Cornuau, Miguel Courtois, Jacky Cukier

**D** Quentin Delcourt, Lionel Delplanque, Mathieu Demy, Claire Denis, Raymond Depardon, Dante Desarthe, Léon Desclozeaux, Antoine Desrosières, Jérôme Diamant-Berger, Audrey Diwan, Jacques Doillon, Jacques Dorfmann, David Drach, Evelyne Dress, Albert Dupontel, Ilan Duran Cohen

**E** Bertrand van Effenterre, Pascal Elbé, Jérôme Enrico

**F** Jacques Fansten, Joël Farges, Sepideh Farsi, Etienne Faure, Charlène Favier, Michel Ferry, Pierre Filmon, Stephen Frears, Stéphane de Freitas

**G** Philippe Galland, Nicole Garcia, Costa Gavras, Romain Gavras, Julie Gayet, Hugo Gélin, Xavier Gens, Khaled Ghorbal, Christian Gion, Enrico Giordano, Ronan Girre, Pierre-William Glenn, Philippe Godeau, Fabien Gorgeart, Stéphane Guénin, Nicolas Guillou

**H** Mohamed Hamidi, Mahamat Saleh Haroun, Didier Haudepin, Michel Hazanavicius, Jeanne Herry, Laurent Heynemann, Jean-Loup Hubert

**J** Lucien Jean-Baptiste, Arthur Joffé, Roland Joffé, Pierre Jolivet, Gérard Jugnot

**K** Baya Kasmi, Cédric Klapisch, Andreï Konchalovsky, Lionel Kopp, Jan Kounen, Gérard Krawczyk

**L** Jeanne Labrune, Philippe Lacôte, Franck Landron, Thomas Langmann, Eric Lartigau, Carole Laure, Michel Leclerc, Patrice Leconte, Philippe Lefèbre, Pascal Légitimus, Philippe Le Guay, Anne Le Ny, Christian Lejalé, Claude Lelouch, Jocelyne Lemaire-Darnaud, Jalil Lespert, Lorraine Levy, Hervé Lièvre, Jean-Pierre Lledo, Denis Llorca, Christophe Loizillon

**M** Jean Mach, Gilles de Maistre, Alain Maline, Justine Malle, Jean Marboeuf, Nathalie Marchak, Olivier Marchal, François Margolin, Fabien Marsaud (Grand Corps Malade), Didier Martiny, Zoltan Mayer, Margaret Menegoz, Radu Mihaileanu, Serge Moati, Yvan le Moine, Cyril Morin, Valérie Müller-Preljocaj, Cristian Mungiu, Michel Munz

**N** Abel Nahmias, Olivier Nakache

**O** Michel Ocelot, Fabien Onteniente

**P** Euzhan Palcy, Hervé Palud, Christian Paureilhe, Raoul Peck, Jean Périssé, Yann Piquer, Karel Prokop

**R** Vincent Ravalec, Raphaël Rebibo, Manu Rewal, Léa Rinaldi, Alexandra Robert, Brigitte Roüan

**S** Lyes Salem, Tessa Louise Salomé, Manuel Sanchez, Marc Sandberg, Jean-Pierre Sauné, Volker Schlöndorff, Barbet Schroeder, Guy Seligmann, Julien Séri, Joël Seria, Coline Serreau, , Abderrahmane Sissako, Frédéric Sojcher, Juan Solanas, Roch Stéphanik, Steve Suissa

**T** Radovan Tadic, Cécile Telerman, Pascal Thomas, Patrick Timsit, Eric Toledano, Fina Torres

**V** Mathieu Vadepied, Arnaud Viard

**Z** Fatma Zohra Zamoum, Christian Zerbib, Xiaoling Zhu, Claude Zidi

# Les équipes en 2023



**Lucie Girre**  
Déléguée Générale

**Joyce Dardanne**  
Déléguée Générale adjointe

**Elisabeth Dufrenoy**  
Responsable comptable et financière

**Caroline Santiard**  
Chargée des Actions culturelles

**Camille Julien-Levantidis**  
Chargée de la Communication

**Salim Dariouchi**  
Assistant Comptable et Administratif – Gestion des Droits



**Arnaud Boufassa**  
Directeur

**Sophie Fangain**  
Adjointe de Direction

**Cécile Lointier**  
Assistante de Direction

**Manon de Bruyn**  
Projectionniste

**Sacha Lefort**  
Projectionniste

**Djamal Moutaa**  
Agent administratif